GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Algeria. Gouvernement général

RAPPORT GÉNÉRAL

sur le deuxième plan quadriennal de modernisation et d'équipement de l'Algérie

(1958-1958)

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint
Washington D. C.
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

IMPRIMERIE OFFICIELLE
7 et 9, Rue Trollier
ALGER

1953

21827

7C
338.91
Al3r

Première Partie

SITUATION GENERALE DE L'ALGERIE A L'EXPIRATION DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL

Introduction

La nature et l'étendue des besoins de développement de l'Algérie et les objectifs que son deuxième plan d'équipement doit se proposer d'atteindre pour satisfaire à ces besoins ne sauraient être exactement compris, si l'on avait présentes à l'esprit les données essentielles de son évolution depuis ces dernières années. Dans les pages qui vont suivre, et dans les tableaux statistiques qui y sont annexés, l'on s'est efforcé de résumer de façon aussi saisissante que possible les traits principaux de cette évolution, en prenant comme années de références, l'année 1938, dernière d'avant-guerre, et l'année 1949, année du début de l'exécution du 1er plan quadriennal.

On y trouvera le tableau comparé du développement démographique et de l'essor économique. En dépit de l'imperfection de nos instruments statistiques, cette confrontation est utile pour apprécier la mesure dans laquelle nous sommes parvenus à faire face aux problèmes posés par l'accroissement de la population algérienne et à élever le niveau de vie de ses habitants. Elle peut servir également à prendre conscience de l'importance et de l'orientation des efforts qui restent nécessaires pour résoudre à l'avenir ces problèmes de manière plus satisfaisante.

Chapitre Ier

LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Accroissement annuel de la population

Au recensement de 1948, la population totale de l'Algérie s'élevait à 8.700.000 habitants environ, dont :

— 1 million d'européens
— 7 millions 700.000 musulmans

} chiffres arrondis.

Entre 1936 et 1948, alors que la population européenne demeurait stationnaire, la population musulmane s'accroissait de 1 million 1/2 d'habitants, à la moyenne de 125.000 habitants par an.

Le rythme d'accroissement de cette population s'est considérablement accéléré, ainsi que le montre le tableau ci-après de la population, au 1er janvier de chaque année, depuis 1949.

En 1952, *l'accroissement constaté a été de* 240.000 *habitants.*

DATE	Population présente en Algérie	Accroissement annuel %	Population totale y compris émigrés en France	Accroissement annuel %
31 octobre 1948	8.502.000		8.682.000	
1er janvier 1949	8.527.000	1,76	8.707.000	1,81
— 1950	8 677.000	2,,06	8.865.000	2,26
— 1951	8.856.000	1,90	9.067.000	2,48
— 1952	9.025.000	2,50	9.290.000	2,58
— 1953	9.251.000		9.530.000	

Pour faire face à cet accroissement de population, le revenu de l'Algérie et les possibilités d'emploi devraient progresser d'au moins 3 % par an.

Structure de la population par âge

Une aussi forte natalité a évidemment pour conséquence que la population est composée dans une très forte proportion d'éléments jeunes. (Plus de la moitié de la population a moins de 20 ans.) Elle donne une acuité particulière au problème scolaire. Le nombre d'enfants d'âge scolaires (âgés de 6 à 14 ans), à la fin de 1948, s'élevait en Algérie à : 2.083.000, soit 24 % de la population totale. La proportion correspondante en France n'est que de 12 %. *A population égale, il y a donc en Algérie deux fois plus d'enfants d'âge scolaire qu'en France.*

Evolution du taux de mortalité

De 1948 à 1952, le taux de mortalité générale dans les grandes villes, en milieux musulmans, a varié de 249 à 191 pour 10.000 habitants. La baisse du taux a été de 23 %. En France, la mortalité générale de la population atteignait le niveau de 249 pour 10.000 habitants en 1868 et le niveau de 190 vers 1897. *Des gains identiques sur la mortalité générale ont donc été acquis pour la France en 30 ans au siècle dernier, et en quatre ans seulement en Algérie de 1948 à 1952.*

Evolution de la population dans 10 et 20 ans

Sur l'hypothèse de la constance dans l'avenir des conditions de fécondité et de mortalité des deux populations non musulmane et musulmane, on peut estimer, aux chiffres donnés dans le tableau ci-après, l'évolution de la population totale entre 1953 et 1973.

POPULATION	1er Janvier 1953	1er Janvier 1963	1er Janvier 1973
Non Musulmans	1.019.000	1.130.000	1.250.000
Musulmans.	8.511.000	10.400.000	12.700.000
Total.....	9.530.000	11.530.000	13.950.000

Emigration musulmane en Métropole

L'effectif total d'émigrants présents en Métropole, qui pouvait être évalué à la fin de 1948 à 180.000, était approximativement de l'ordre de 280.000 en fin 1952. Sur cet effectif, le nombre de salariés recensés par le Ministère du Travail s'élevait à 130.000. Les prestations payées en 1952 par les Caisses d'Allocations Familiales aux familles de ces

salariés demeurées en Algérie ont atteint 4 milliards 600 millions. D'autre part, un sondage effectué dans la deuxième quinzaine du mois de mai de la même année a permis de chiffrer à 400 millions la valeur des mandats expédiés à leurs familles par les émigrants. En supposant que ces envois s'effectuent à la même cadence pendant toute l'année, c'est une somme de 4 milliards 800 millions qui serait entrée en Algérie et qui est venue s'ajouter aux 4 milliards 600 millions des Allocations familiales. Ces chiffres donnent une idée de l'importance économique et sociale de l'émigration.

Répartition professionnelle de la population

La population active totale de l'Algérie recensée en 1948, s'élève à 3.500.000 personnes (chiffre arrondi). La pêche, les forêts et l'agriculture occupent 2.800.000 personnes, soit les 4/5 de la population active totale. (Dans la population active agricole on a compris non seulement les chefs des exploitations musulmanes, les ouvriers agricoles permanents, mais aussi les membres adultes de leurs familles).

Les activités minières et industrielles, les Transports occupent 290.000 personnes, le Commerce 170.000.

Ces chiffres illustrent la place prépondérante de l'Agriculture dans la répartition de l'emploi.

Mais la place de l'Agriculture dans l'économie du pays, par rapport aux autres activités, ne peut être appréciée par cette seule donnée, car il conviendrait de tenir compte également de la répartition des revenus entre les différentes branches professionnelles.

Evolution dans le temps de la répartition professionnelle de la population.

Il parait intéressant de recueillir aussi quelques indications sur l'évolution de la répartition professionnelle de la population active. Ces indications ne peuvent pas être très précises, car les résultats des travaux de dépouillement du dénombrement de 1936 ont été difficiles à réunir et ne sont pas toujours comparables avec ceux du dénombrement de 1948, notamment pour l'Agriculture. Sous cette réserve, on peut schématiser l'évolution qui s'est produite de 1936 à 1948, de la manière suivante, en distinguant la population européenne et la population musulmane.

La population active non musulmane n'a pas numériquement changé, de 1936 à 1948, mais sa répartition suivant les diverses activités n'est plus la même qu'en 1936. Moins nombreuse dans l'industrie, où elle tend probablement à être remplacée par l'élément musulman, surtout dans les secteurs n'exigeant pas une main-d'œuvre de haute qualification (bâtiment, travaux publics) elle est en augmentation

dans le commerce, les professions libérales, l'administration. Dans l'industrie cependant, quelques groupes accusent une forte augmentation d'effectifs : électricité et gaz, production des métaux et, surtout, transformation des métaux et mécanique générale où l'augmentation absolue est de 6.000 unités.

En ce qui concerne la population musulmane totale, qui a augmenté de 22 % entre 1936 et 1948, les observations suivantes ont été faites. Entre ces deux dates, la population en âge de travailler (15 à 69 ans) ne s'est accrue que de 9 % tandis que la population active non agricole, la seule qui puisse être valablement comparée, s'est accrue de 19 %. *Il y a donc eu inconstestablement accroissement de l'emploi et on peut estimer que le développement de l'économie a répondu à la progression démographique*, dans ce secteur.

Pour le secteur agricole, on ne peut être aussi affirmatif, car les deux dénombrements n'ont pas déterminé la population active dans l'agriculture suivant les mêmes méthodes. L'augmentation considérable constatée de 1936 à 1948 ne peut, pour cette raison, être tenue pour significative.

***

De ces différentes données démographiques, il est possible de tirer les constatations suivantes :

— accroissement prodigieux de la population, qui dans 10 ans s'accroitra de plus de 20 % et, dans 20 ans, de plus de 45 % ;

— cet accroissement est dû au maintien de la fécondité et à la baisse de la mortalité musulmane, grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la Santé Publique ;

— il pose de façon aigüe le problème de la subsistance de cette population montante, celui de son habitat et de son éducation ;

— l'Agriculture restant la principale activité ouverte à l'emploi de la population, les efforts doivent porter principalement sur l'accroissement de son revenu ;

— tant que l'évolution économique de l'Algérie ne suivra pas une marche parallèle à l'évolution démographique, le courant d'émigration vers la métropole ne pourra que se maintenir et même se développer. La force de ce courant au cours des dernières années semble bien indiquer que l'on n'est pas parvenu, en dépit de l'effort de modernisation et de développement économique à trouver le point d'équilibre entre la poussée démographique et l'accroissement des revenus.

Chapitre II

LE BILAN DE LA PRODUCTION

Bilan de la production agricole

Les quatre années du premier Plan d'Equipement ont vu s'accomplir la restauration de l'économie agricole de l'Algérie qui avait durement souffert des cinq années de conflit.

Les céréales ont retrouvé leurs surfaces d'avant-guerre et la production moyenne des quatre dernières années peut être estimée à 19 millions 700.000 quintaux contre 18 millions dans les années d'avant-guerre.

Le vignoble a également retrouvé ses surfaces, se reconstitution s'étant faite à une cadence qui a dépassé les prévisions.

La mécanisation de l'Agriculture a fait d'importants progrès. Le nombre de tracteurs en service qui était de 5.600 en 1938 et de 8.200 en 1948, a atteint 15.700 en 1952. L'état actuel de ce parc peut être considéré comme satisfaisant. Il correspond à un tracteur pour 330 hectares travaillés, proportion convenable pour les données de l'agriculture algérienne, mais susceptible néanmoins d'une forte amélioration dans l'avenir. Au point de vue qualificatif, ce parc a une capacité de travail relativement élevée. La proportion importante de tracteurs usagés que l'on constatait au cours des dernières années diminue grâce aux investissements enregistrés depuis 1945.

L'Algérie a reconstitué sa richesse pastorale. Le troupeau ovin, décimé pendant les années de sécheresse de l'après-guerre, a retrouvé ses effectifs antérieurs, permettant à nouveau le ravitaillement en viande de la métropole, dans des proportions qui atteignent au cours des deux dernières années les chiffres de 1938.

La production bovine a été améliorée pour satisfaire les besoins locaux en viande et lait, dont l'augmentation témoigne du relèvement sensible du niveau de vie.

De même, l'amélioration de la production de mulets et de chevaux pour les besoins de la culture et pour l'exportation a donné des résultats notables, qu'enregistrent les exportations de 1951, qui ont porté sur plus de 18.000 têtes.

La production arboricole s'est développée dans de très heureuses conditions. En ce qui concerne les agrumes, notamment, et en dépit des difficultés grandissantes suscitées par la concurrence étrangère, les objectifs du plan 1949-1952 ont été largement dépassés. Les superficies complantées sont passées de 9.800 ha en 1938 à 29.500 ha. Les récoltes, de 1 million de quintaux en 1938 et 1.300.000 en 1948-1949, à 2.716.000 en 1951-1952.

Des progrès importants ont été également obtenus dans la production des légumes secs. Les surfaces consacrées à ces cultures ont doublé depuis 1938 et les exportations ont accusé une évolution parallèle. La production maraichère a connu aussi une ascension remarquable. Les primeurs donnant lieu à un gros mouvement d'exportation dont l'importance a ici encore doublé par rapport à 1938.

Les plantes industrielles occupent une place non négligeable qui tend à s'accroitre avec la mise en valeur des périmètres irrigables. Outre les revenus qu'elles procurent, elles ont pour avantage de fournir du travail à une abondante main-d'œuvre et d'alimenter des usines ou ateliers. Les surfaces plantées en tabacs sont passées de 23.000 ha en 1938 à 30.000 ha en 1951 et à 28 500 ha en 1952, les exportations de 111.000 quintaux à 135.000 en 1951 et à 167.000 quintaux en 1952. La culture du coton, qui n'occupait que 750 ha en 1948, est en voie d'extension. Elle a couvert 10.500 ha en 1952. La production de coton fibre passait en même temps de 1.500 quintaux à 20.000.

Les plantes alcooligènes, inconnues avant 1938, ont fait leur apparition et couvrent une superficie qui est passée de 430 ha en 1948 à 1.700 ha en 1952.

*
**

Tous ces résultats obtenus par l'Agriculture, pour encourageants qu'ils soient, ne doivent pas être regardés avec complaisance. La référence aux indices de 1938 a besoin, pour être valablement appréciée, de tenir compte que cette année n'a pas constitué un record pour l'économie algérienne et que, surtout depuis 14 ans, la population a augmenté de 32 %.

Pour faire face à l'accroissement démographique, le taux annuel d'augmentation de la production devrait être au moins égal à celui de la population, sinon légèrement accru de la marge qui permettra l'amélioration des conditions de vie. Et puisque l'étude de la répartition professionnelle de la population a montré que la population active est employée pour les 3/4 dans l'agriculture, il est bien évident que, quels que soient les espoirs raisonnablement placés dans le développement des autres secteurs économiques, c'est dans l'agriculture qu'il faut principalement rechercher l'augmentation du revenu algérien.

Or, l'évolution de la valeur de la production algérienne a été estimée de la manière suivante pour les trois dernières années (produits forestiers et alfa exclus) :

ANNEE	Valeur estimée de la production (en milliards de frs.)		
	Animale	Végétale	Total
1950	35	106	141
1951	42	141	183
1952	44	158	202

Ces statistiques doivent, il est vrai, être accueillies avec réserve. L'augmentation des recettes de l'agriculture algérienne n'a pas toujours correspondu au cours de ces trois dernières années à une augmentation de la production. Entre 1950 et 1951, notamment, c'est surtout la hausse des prix des céréales et du vin qui a conduit à une augmentation des recettes de la production végétale. Par contre, entre 1951 et 1952, les baisses et les hausses de prix se sont à peu près compensées. L'augmentation de la valeur du revenu brut a correspondu réellement à un accroissement quantitatif global de la production. Mais, d'autre part, sur une période aussi courte que trois années, il est difficile de distinguer exactement la part qui revient, dans cet accroissement, à l'amélioration durable du potentiel de production, de celle qui est due à des circonstances de climat particulièrement favorables.

Bilan de la production industrielle

La production industrielle a fait l'objet depuis la guerre d'une importante évolution qui tend à modifier la physionomie de l'ensemble productif algérien. Des travaux récents ont permis au Service de la Statistique générale de l'Algérie d'avancer qu'elle représenterait 28 % environ de la production globale (contre 39 % à l'Agriculture).

L'Algérie n'est donc plus un pays essentiellement agricole, bien que les 3/4 de sa population soit occupée par les activités agricoles.

Nous avons vu précédemment qu'elles avaient été depuis le recensement de 1936 les modifications qui se sont produites, à la suite de l'industrialisation, dans la répartition professionnelle de la population musulmane.

Nous nous proposons de retracer maintenant, de façon aussi schématique que nous l'avons fait pour l'Agriculture, le développement et l'évolution de la production. On pourra se reporter, en outre, à des tableaux détaillés pour certaines productions, qui figurent en annexe.

L'évolution du *bilan énergétique* de l'Algérie fait apparaître que de 1938 à 1952, la quantité d'énergie dont pouvait disposer l'Algérie s'est accrue des 3/4. Dans la seule période d'exécution du Plan quadriennal, elle s'est accrue de plus du tiers.

Plus caractéristique encore est l'évolution de la production de l'énergie locale, huit fois supérieure à ce qu'elle était avant guerre et qui représente désormais le quart de la production totale d'énergie disponible, alors qu'elle ne figurait même pas en 1938 pour le vingtième de cette production (Voir tableau I).

La consommation d'électricité est plus de 2 fois supérieure à celle de 1938. En trois ans, de 1949 à 1952, elle s'est accrue de près de 40 %.

La consommation des produits pétroliers marque une évolution analogue, qui ne paraît pas devoir se ralentir dans ces deux secteurs (Voir tableaux II et III).

Il est incontestable que ce développement rapide et massif du potentiel énergétique de l'Algérie est un indice extrêmement heureux de sa vitalité économique.

En ce qui concerne la production minière, le tableau IV annexé met en lumière :

— la stabilité des productions de phosphates et de charbon, due aux difficultés commerciales rencontrées dans l'écoulement de ces minerais,

— l'ascension des productions de minerai de fer, de plomb et de zinc, qui s'explique à la fois par la modernisation des installations et les conditions favorables du marché mondial,

— l'apparition d'une production notable de pétrole, en provenance du gisement de l'Oued Guétérini.

L'action du Bureau des Recherches Minières d'Algérie (B.R.M.A.) est encore d'origine trop récente pour que ses fruits se reflètent déjà dans la production constatée.

Au total, l'indice de la production minière accuse une augmentation de 16 %, de 1949 à 1952.

L'industrie des matériaux de construction est de celles qui ont le plus réussi à donner à l'Algérie au cours de ces dernières années l'autonomie de ses approvisionnements. Ses productions ont plus que doublé en cinq ans. L'extension de la capacité de production de l'Algérie dans ce domaine est illustrée par le tableau V.

Enfin, dans un dernier tableau, de caractère plus général, on trouvera :

— une liste complète des capacités de production en 1952 des industries algériennes antérieures à 1938 et des principales industries nouvelles,

— des listes des principales industries dont les capacités de production peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les besoins locaux.

⁂

Ces différents tableaux permettent de prendre une vue d'ensemble de l'évolution de la production industrielle en Algérie. Le Service de la Statistique Générale de l'Algérie a tenté d'en donner un aperçu plus concret encore et plus synthétique, par le calcul d'un indice de la production industrielle. L'indice général ainsi établi n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années, pour lesquelles les travaux ont été faits. A l'indice 100 pour 1948 correspond l'indice 136 pour les 9 premiers mois de 1952.

Ici également, comme en matière de production agricole, de tels résultats, bien que réconfortants, ne doivent pas faire illusion et dissimuler les difficultés rencontrées et les efforts qui restent nécessaires.

L'indice qui a été calculé traduit en effet, surtout, l'évolution des activités les plus importantes et dont la progression a été, en même temps, la plus notable. C'est ainsi que la production d'énergie, l'extraction des minerais, la fabrication de matériaux de construction, les activités du bâtiment et des travaux publics entrent pour près des 3/4 dans la pondération de cet indice. En ce qui concerne l'extraction des minerais, la progression de l'indice particulier à cette industrie est très fortement influencée par les résultats remarquables obtenus depuis 1948 pour le minerai de fer, mais il faut bien noter que, de cette manière, on a seulement rejoint une production qui avait déjà été atteinte avant la guerre.

Pour les autres industries, par contre, l'évolution est beaucoup moins heureuse. Après une poussée considérable entre 1950 et 1951, la production semble parvenir à un niveau à partir duquel les progrès ne pourront être qu'assez lents.

Dans la production des métaux, on n'enregistre pas au cours des cinq dernières années des variations très significatives. Les industries de transformation des métaux, après avoir atteint, en 1949 et 1950, un niveau assez bas, ont retrouvé en 1952 celui qu'elles occupaient en 1948. Les industries chimiques, dont plusieurs sont en concurrence directe avec les produits métropolitains (peintures par exemple) sont très sensibles aux différences de cours. Après une rapide progression à la fin de 1950 et en 1951, elles sont retombées à un niveau inférieur à celui de 1948. Dans les corps gras et l'industrie textile, la tendance est à une forte diminution de la production La plus grosse part de la fabrication des papiers et cartons est fournie par l'usine Cellunaf. C'est donc l'activité de cette usine que traduit l'indice de ce groupe. Après d'intéressants débouchés à l'exportation en 1950 et 1951, l'activité est revenue au niveau du début de 1950.

Chapitre III

LE BILAN DES ECHANGES

Une bonne mesure du développement économique de l'Algérie peut encore être trouvée dans les chiffres qui traduisent, de diverses manières, le volume des échanges. Tous ces chiffres qu'il s'agisse du trafic terrestre, maritime et aérien, ou des communications postales et télégraphiques, témoignent de l'expansion économique continue de l'Algérie.

De 1938 à 1952, le trafic voyageurs des C.F.A. s'est accru de 12 %, le trafic marchandises de 32 %. L'évolution propre à la période 1949-1932, retracée dans le tableau ci-dessous est représentée par un accroissement de 4 % pour les voyageurs et 6 % pour les marchandises.

TRAFIC FERROVIAIRE

Désignation	Unités	C.F.A.		Méditerranée Niger		Ensemble	
		1949	1952	1949	1952	1949	1952
Wagons chargés	Milliers	505	448	15	18	520	466
Nombre de voyageurs km.	Millions	809	843	7	8	816	851
Nombre de tonnes km. utiles	Millions de tonnes	1.198	1.267	34	43	1.232	1.310

De 1938 à 1952, le parc de voitures automobiles de tourisme est passé de 15.000 à 57.000, le parc de véhicules utilitaires de 6.300 à 43.000. Alors qu'en 1938 on avait immatriculé 5.000 véhicules neufs de tourisme et 850 véhicules utilitaires, on a immatriculé, en 1952, 13.000 voitures neuves de tourisme et 4.500 véhicules utilitaires.

Seule note discordante, le trafic maritime ne paraît pas avoir donné lieu à une progression quelconque par rapport à 1938, ni pour le nombre des navires à l'entrée ou à la sortie des ports algériens et leur tonnage, ni pour le tonnage des marchandises transportées. Le trafic des ports algériens a seulement retrouvé en 1952, de ce point de vue, ses éléments d'avant-guerre. Mais il convient de tenir compte d'une évolution qualitative sensible du trafic, à l'importation notamment, où l'on note une diminution importante de certaines marchandises pondéreuses comme le ciment et le charbon. Seul, le trafic voyageurs a connu une progression très sensible, dépassant en 1952 de 53 % les chiffres de 1938.

Le phénomène est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, les transports aériens connaissaient le prodigieux essor que l'on sait.

Ici, la comparaison avec 1938 aurait peu de signification. Celle des chiffres de 1949 et de 1952 fait apparaître un accroissement du nombre des passages de 25 %. Ainsi, bien que le nombre de voyageurs empruntant la voie maritime soit passé de 435.000 en 1938 à 732.000 en 1952, l'avion a transporté, en 1952, 295.000 personnes.

L'accroissement du trafic des P.T.T. enfin est attesté par les éléments de statistiques reproduits dans le tableau ci-après dont la dernière colonne indique le pourcentage d'accroissement.

	Unité	1938	1948	1949	1950	1951	1952	%
Poste et Services financiers								
Total des correspondances postales	N millions			82	37	91	102	
Total des correspondances recommandées	N millions			3,4	3,4	3,7	3,8	
Poids du courrier avion.	tonnes	26,8	293	293	279	308	354	20
Nombre de mandats émis.	millions	4,4	5,1	4,9	5,2	6,1	6,9	34
Montant des mandats émis	milliards	8,6	112	134	154	210	311	154
Nombre d'opérations de chèques postaux	millions	3	5,4	5,8	7	9,4	11,4	112
Montant des opérations de chèques postaux....	milliards	21,5	422	567	767	1.218	1.665	292
Solde créditeur de chèques postaux	milliards	0,2	6,6	7,3	14,3	21	24,5	270
Solde créditeur de la Caisse d'Epargne	milliards	0,95	7,8	10,2	13	15	18	130
Télécommunications								
Nombre de télégrammes transmis	millions	2	1,9	1,6	1,7	1,7	1,7	14
Radiotélégrammes, nombre de mots.....	N		134.000	162.000	214.000	265.000	249.000	85
Communications téléphoniques locales	millions		41,2	38,1	42,6	47,4	54,5	32
Communications téléphoniques interurbaines ..	millions		17,4	16,2	17,7	18,8	18,8	9
Communications téléphoniques internationales. .	N		425.000	397.000	409.000	464.000	486.000	15
Communications radio ..	N	27.000	92.000	94.000	117.000	117.000	118.000	28

L'évolution du commerce extérieur

L'évolution du commerce extérieur de l'Algérie fournit les indications les plus précieuses sur l'accroissement du potentiel économique de l'Algérie et l'état du niveau de vie de la population. Son analyse doit être faite également sous l'angle de l'équilibre de la balance commerciale, des relations de l'Algérie avec les différents pays et, notamment, les conséquences de la politique d'intégration européenne.

I. — Un premier fait à noter est *l'accroissement continu des échanges* aussi bien aux importations qu'aux exportations, du moins dans la période 1948-1952. Cet accroissement est révélé par l'examen des tonnages ; il est de 25 % aux importations et de 34 % aux exportations.

	Importations	Exportations
1948	2.276.400 T.	4.939.200 T.
1949	2.316.200 T.	5.494.000 T.
1950	2.537.400 T.	5.878.720 T.
1951	2.789.110 T.	6.391.730 T.
1952	2.857.759 T.	6.657.658 T.

Les indications fournies par cette statistique sont confirmées par l'estimation des échanges en valeur. Mais, dans une période où le mouvement des prix a accusé une hausse très générale, il est difficile d'interpréter correctement les résultats d'une telle estimation

Pour écarter les risques d'erreur provenant de la hausse des prix, on a choisi les dix principaux produits exportés par l'Algérie et on a calculé leurs valeurs d'exportation, au prix de 1938. La comparaison de ces valeurs en 1938, en 1949 et en 1952 est d'autant plus intéressante que ces dix produits entrent dans le commerce global d'exportation de l'Algérie avec un pourcentage sensiblement constant d'une année sur l'autre.

On peut admettre dès lors que les variations qui les concernent donnent une image assez bonne de l'évolution d'ensemble de ce commerce.

Le tableau 7, annexé à la Première Partie du présent Rapport, donne le résultat de ce calcul. Il illustre de façon assez saisissante des conclusions qui ont été déjà émises à propos de l'examen de l'évolution de la production agricole et de la production industrielle. Il montre en effet la restauration et l'essor de l'économie algérienne pendant les années d'exécution du 1er Plan quadriennal, puisque au cours de cette période, les exportations des dix principaux produits, passant de 3 milliards à 3 milliards 800 millions de francs 1938, ont augmenté de 27 %. Il révèle, par contre, une relative stagnation par rapport à 1938 qui

s'explique surtout, il est vrai, par la moindre place que tiennent aujourd'hui les exportations de vins. Il suffirait que ces dernières reprissent leur valeur de 1938 pour que l'on constate une variation de 20 % par rapport à 1938 du commerce d'exportation des dix produits.

Le Service de Statistique Générale de l'Algérie, par une méthode plus scientifique, consistant à suivre, par catégories de produits, les variations des valeurs des produits échangés, à prix constants, calcule un indice du commerce extérieur pour chacune de ces grandes catégories de produits et pour le commerce global.

Sur la base 100 en 1949, les importations étaient en 1952 à l'indice 125, les exportations à l'indice 141.

***

II. — La confrontation du mouvement commercial de 1952 avec celui de 1948 manifeste donc un accroissement très net de l'activité économique générale de l'Algérie, et, en particulier, une augmentation du volume global de sa production

Les tableaux ci-après montrent la part respective, en pourcentage et en tonnages, prise de 1948 à 1952, par les importations de matières premières et d'énergie, d'équipement et de produits de consommation.

POURCENTAGES ET IMPORTATIONS EN VALEURS

	1943	1951	1952
Energie et matières premières....	30,3	27,2	27,6
Equipement.	17,2	17,2	15,3
Produits de consommation.	52,5	55,6	56,9
Total.....	100	100	100

IMPORTATIONS EN TONNAGE COMPAREES DE 1948 ET 1952

	1948	1952	Pourcentage d'Augmentation
Energie et matières premières.	1.693.700	2.084.570	123 %
Equipement.	115.300	98.452	— 17 %
Produits de consommation.	467.400	676.731	145 %

Ces tableaux montrent que les progrès de l'activité économique générale de l'Algérie, manifestés par l'accroissement de ses importations

d'énergie et de matières premières (23 %), sont très nets, en dépit d'un ralentissement de l'effort d'équipement mais que l'augmentation de ses besoins en produits de consommation (45 %) est plus sensible que l'augmentation apparente de sa production. Ce fait de l'augmentation des importations de produits de consommation s'explique par l'accroissement de la population, mais aussi par le relèvement des niveaux de vie, comme le montrent par ailleurs les chiffres de l'augmentation de la consommation de certains produits par tête d'habitant.

Le tableau suivant concerne la consommation de produits alimentaires importés.

	1948 Importations		1952 Importations	
	totales	par tête d'ha	totales	par tête
	Qx		Qx	
Sucre	923.116	10 K° 730	1.285.959	13 K° 95
Thé	10.139	0 K° 118	34.190	0 K° 368
Café	144.060	1 K° 67	191.800	2 K° 07
Lait	45.743	0 K° 53	84.692	0 K° 91
Tissus de coton	51.940	0 K° 604	97.443	1 K° 07

Indépendamment, les produits locaux, viandes, fruits, légumes, sont consommés en plus grande quantité qu'autrefois, notamment la viande, dont la consommation dépasse celle d'avant-guerre avec 39.150 tonnes en 1950, 46.000 tonnes en 1951 et 50.000 tonnes en 1952.

En conclusion, l'analyse des échanges commerciaux conduit à retrouver le problème central de l'évolution présente de l'Algérie, qui est celui de la discordance existant entre le rythme du progrès économique et celui du progrès social et de l'expansion démographique.

***

III. — Le dernier problème restant à examiner pour caractériser l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie est celui de la balance commerciale.

Celle-ci peut être considérée d'abord dans son ensemble, puis par zones monétaires :

a) La couverture des importations par les exportations est sujette en Algérie à des variations de très grande amplitude. Alors qu'en 1938 les exportations laissaient un excédent appréciable sur les importations (12 %), la balance commerciale s'établissait en 1948 à un niveau voisin de l'équilibre en 1948 (couverture à 96 %) pour retrouver en 1952 un

déséquilibre (couverture à 64 %) plus accentué encore qu'en 1929 où les exportations n'avaient atteint que 66 % des importations.

A la vérité, si un déséquilibre aussi persistant signifie très certainement que les besoins de l'Algérie sont notablement au-dessus de ses moyens productifs, les variations dans l'ampleur de ce déséquilibre semblent provenir de conjonctures extérieures mouvantes plutôt qu'exprimer la situation permanente de l'économie algérienne.

En particulier, l'aggravation continue du déséquilibre de la balance commerciale de 1948 à 1952, dates entre lesquelles la comparaison des tonnages et des indices donne aux exportations un taux plus fort d'augmentation qu'aux importations, est pour une grande part imputable à l'évolution discordante des prix des produits agricoles exportés par l'Algérie et des produits industriels finis qu'elle importe.

Au demeurant, l'équilibre de la balance commerciale ne saurait constituer un objectif en soi, à atteindre à tout prix ni même — dans un pays neuf comme l'est encore l'Algérie — révéler une situation saine. A cet égard, il n'est pas sûr que le super équilibre que l'Algérie a connu dans certaines années d'avant-guerre fût le signe d'une prospérité particulière. Peut-être ne faisait-il que traduire l'insuffisance de l'effort d'équipement.

b) L'examen de la balance commerciale de l'Algérie par zones monétaires conduit tout d'abord à mettre l'accent sur le caractère prépondérant des échanges de la France métropolitaine et de l'Algérie.

71 % des importations de l'Algérie étaient en provenance de la France en 1952 ; 68,5 % de ses exportations étaient destinées à la France. Les pays qui viennent immédiatement après la France pour leur commerce avec l'Algérie, sont les Etats-Unis aux importations avec 4 % seulement et l'Angleterre aux exportations avec 9 %. *Sans la France, l'économie algérienne ne peut pas vivre.*

Mais si l'on examine également le commerce de la France en 1952 avec les différents pays, on constate que l'Algérie vient au second rang des fournisseurs de la métropole avec 7 % des imporations françaises contre 10 % aux Etats-Unis et au premier rang de ses clients avec 13 % de ses exportations. *Sans l'Algérie, la France ne pourrait vivre qu'une vie diminuée.*

Le mouvement des échanges de l'Algérie avec les autres pays de l'Union Française mérite également une mention particulière. On note un développement continu auquel on doit attacher une grande importance. L'Algérie, point de départ historique de l'Union Française, peut en devenir également le centre de gravité économique.

La balance par zones monétaires, aux années 1938, 1949 et 1952, figure au Tableau VIII annexé. Pour la zone franc, on constate que le solde est de plus en plus déficitaire. Ce fait est, comme nous l'avons déjà dit, largement expliqué par le phénomène de distorsion des prix, par l'accroissement de la population et du niveau de vie.

La situation au regard de la zone Dollar est évidemment beaucoup plus critique. Le déficit vis-à-vis de cette zone est de 12 milliards. Rappelons que, pour la métropole, il est de 138 milliards et, pour le Maroc, de 17 milliards.

Les soldes créditeurs constatés dans les rapports avec la zone Sterling et les pays de l'O.E.C.E sont l'élément positif de la balance ; leur persistance au cours de la période considérée mesure assez exactement le développement des capacités extractives et de la production agricole de l'Algérie.

L'Algérie peut, à cet égard, se féliciter que sa situation soit plus favorisée que celle de la métropole, dont le déficit — vis-àvis de la zone Sterling — est de 83 milliards et vis-àvis de l'O.E.C.E., Grande-Bretagne comprise, de 256 milliards ; plus favorisée ausi que celle du Maroc dont la balance n'est excédentaire que de 3 milliards avec la zone Sterling et de 2 milliards avec l'Union Européenne des Paiements, les soldes positifs de l'Algérie étant respectivement de 10 M. 8 et 12 M. 8.

⁂

IV. — Il est intéressant de rechercher de façon précise les effets qu'a exercés sur l'économie de l'Algérie son intégration dans le système de l'O.E.C.E. et l'application à son territoire de la politique de libéralisation des échanges.

Ils ressortent du tableau ci-dessous relatif au tonnage du Commerce extérieur de l'Algérie avec les principaux pays de l'O.E.C.E., de 1949 à 1952 :

	PAYS	1949	1950	1951	1952
IMPORTATIONS	Allemagne	(T) 8.848	37.590	11.548	4.258
	Grande-Bretagne	42.006	108.079	17.349	26.799
	Italie	39.206	19.182	31.256	32.127
	Pays-Bas	4.144	9.456	13.441	8.871
	Suisse	361	832	949	1.085
	U.E. Belgo Lux.	9.350	16.304	11.601	14.381
	Total	103.915	191.443	86.144	87.520
	France	1.222.758	1.457.457	1.425.291	1.381.748
EXPORTATIONS	Allemagne	128.999	302.561	287.854	545.838
	Grande-Bretagne	1.943.382	1.749.052	1.838.391	2.042.065
	Italie	141.576	183.940	374.608	376.874
	Pays-Bas	247.104	331.088	312.509	265.179
	Suisse	26.358	16.493	22.376	11.412
	U.E. Belgo Lux.	120.711	96.757	207.700	290.261
	Total	2.608.130	2.679.891	3.043.438	3.531.629
	France	1.911.322	2.149.347	2.223.672	2.315.970

On voit que les exportations vers les principaux pays de l'O.E.C.E. ont crû régulièrement et dans de notables proportions dès la mise en application des accords de libéralisation des échanges, sans que diminue pour autant la part prépondérante des expéditions algériennes sur la Métropole dont le volume s'est,lui aussi, accrû, quoique dans une proportion moindre que pour l'Italie et l'Allemagne.

La concurrence étrangère imposée, par la libéralisation des échanges, aux fournisseurs métropolitains de l'Algérie n'a pas eu pour effet de gêner le placement dans ce territoire des produits français. Bien mieux le volume des importations françaises en Algérie a crû tandis que celui des autres pays se maintenait ou baissait. On ne saurait évidemment déduire de ces résultats favorables qu'une union douanière généralisée entre l'Algérie, la Métropole et les autres pays de l'Europe unie auraient nécessairement les mêmes effets. La libéralisation des échanges — pendant le temps qu'elle a été appliquée — n'a porté que sur la réduction des contingents, les économies nationales continuant à bénéficier de la protection douanière. Il en irait peut-être différemment dans le cas d'une disparition ou d'un allègement très notable, non seulement des contingentements, mais encore des tarifs douaniers.

Cependant, la libre circulation des marchandises, entre pays européens ne parait pas soulever, a priori, de difficultés insurmontables.

Les dangers que pouvaient faire craindre les projets d'union douanière avec l'Italie, en raison de la similitude des économies de ces deux pays méditerranéens, ont quelques chances d'être évités dans le cas d'une union douanière avec un ensemble plus vaste de pays dont certains ont précisément une économie complémentaire de la sienne.

Ce sont des considérations de cette nature qui ont déjà conduit — dans le domaine il est vrai restreint du pool vert — à proposer l'intégration de l'Algérie dans l'organisation européenne en formation.

Encore ne s'agissait-il alors, dans ces propositions, essentiellement que des céréales et du vin, pour lesquels l'imbrication des marchés, algérien et métropolitain, est telle qu'il est difficile d'envisager une modification des courants commerciaux agricoles entre les deux territoires sans priver l'un ou l'autre d'entre eux des approvisionnements ou des expéditions essentiels à leur équilibre économique.

L'élargissement des marchés devrait semble-t-il être considéré comme souhaitable également pour les autres produits agricoles, notamment pour les fruits et légumes, dont le surplus exportable pourrait trouver acheteur dans les territoires du Nord de l'Europe, tout en satisfaisant les demandes des pays non membres de la communauté (Grande Bretagne notamment).

Le problème est plus difficile à saisir en ce qui concerne la production industrielle. L'industrie naissante de l'Algérie supporte malaisément, malgré des avantages fiscaux et des soutiens économiques non négligeables, la concurrence des industries métropolitaines. Cette situation risquerait de s'aggraver dans le cas du marché élargi et, singulièrement du Plan de Strasbourg et qui visent à considérer les pays d'Outre-Mer comme des marchés ouverts au développement des industries européennes.

TABLEAU I — BILAN DES RESSOURCES ENERGETIQUES DE L'ALGERIE

Les différentes sources d'énergie ont été ramenées en tonnes de charbon à l'aide des coefficients d'équivalence admis par l'O.E.C.E. et tenant compte, non seulement de la teneur en calories, mais aussi du rendement des appareils d'utilisation. On a distingué l'énergie d'origine locale et l'énergie importée.

Combustibles consommés		1938		1949		1952	
		Tonnes	Tonnes de charbon correspondant	Tonnes	Tonnes de charbon correspondant	Tonnes	Tonnes de charbon correspondant
Energie locale :							
Charbon H.S.O.	1	13.000	13.000	146.392	146.392	130.231	130.231
Electricité d'origine hydraulique .	1	40.900	40.900	122.600	122.600	280.425	280.425
Total énergie locale		53.900		268.992		410.656	
Energie importée :							
Charbon	1	709.000	709.000	362.991	362.991	403.501	403.501
Essence (auto et avion)	2	114.017	228.034	147.347	294.694	221.785	443.570
Pétrole	2	36.206	72.412	47.634	95.268	60.240	120.480
Gas-oil	3	27.219	81.657	93.694	281.081	155.339	466.017
Fuel-oil	1,5	35.832	53.748	126.010	189.015	151.073	226.610
						(1)	(1)
Charbon de bois	0,5	30.000	15.000	40.100	20.050	34.800	17.400
						(1)	(1)
Bois de chauffage	0,5	90.000	45.000	203.000	101.500	210.000	105.000
Total énergie importée		1.204.851		1.344.599		1.782.578	
Total énergie disponible		1.258.751		1.613.591		2.193.234	

(1) Chiffres provisoires.

TABLEAU II

CONSOMMATION D'ELECTRICITE
(millions de Kwh)

	1938	1949	1952
Haute tension.	141,3	266,6	»
Basse tension.	90	165	»
Total.....	231,3	431,6	591,9

TABLEAU III

CONSOMMATION DE PRODUITS PETROLIERS
(Tonnes)

	1938	1949	1952
Essence auto.	114.017	147.347	221.785
Pétrole.	36.206	47.634	60.240
Gas-oil.	27.219	93.694 (1)	155.339 (2)
Fuel-oil léger.	31.390	15.578	28.093
Fuel-oil lourd.	4.442	110.432 (3)	122.980

TABLEAU IV

TABLEAU IV

PRODUCTION MINIERE — INDICES

	Unité	PRODUCTION			INDICES		
		1949	1950	1952	1949	1950	1952
Houille.	T	265.448	257.937	269.376	102,91	100	104,43
Minerai de fer	»	2.537.530	2.573.049	3.085.556	98,62	100	119,92
Minerai de plomb et zinc	»	17.694	18.893	31.332	93,65	100	165,84
Minerai de pyrite de fer.	»	32.705	25.075	24.010	130,43	100	95,75
Minerai d'antimoine.	»	4.491	4.147	4.424	108,30	100	106,68
Pétrole.	»	322	3.410	55.553	9,44	100	162,91
Phosphates.	»	648.203	684.657	692.620	94,68	100	101,16
Barytine.	»	16.234	22.880	11.370	70,92	100	49,67
Argile smectique.	»	31.556	47.674	71.506	66,20	100	149,70
				Indice général.....	98,0	100	114,0

TABLEAU V

EVOLUTION DES RESSOURCES DE L'ALGERIE EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION

(en milliers de tonnes)

Produits	RESSOURCES	1949	1952
Ciments	Production	128	484
	Importation	216	125
	Ressources totales	344	609
Chaux	Production	65	73
	Importation	25	7
	Ressources totales	90	80
Plâtre	Production	45,3	49
	Importation	0,7	3
	Ressources totales	46	52
Amiante ciment	Production	4,5	14,3
	Importation	4	0,9
	Ressources totales	8,5	15,2
Tuiles	Production	17	23
	Importation	9	12
	Ressources totales	26	35
Briques	Production	209	285
	Importation		1
	Ressources totales		286

TABLEAU VI. — CAPACITE DE PRODUCTION DES INDUSTRIES ALGERIENNES

I - Augmentation des capacités de production des industries algériennes antérieures à 1938

Produits ou matériels	Capacité de production 1938	Capacité de production 1952
1 — **Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.**		
Fonte moulée	13.000 t.	17.000 t.
Acier moulé	700 t.	1.200 t.
Aciers laminés	12.000 t.	36.000 t.
Charpentes et pylônes	27.000 t.	37.000 t.
Chaudronnerie	7.000 t.	11.000 t.
Serrurerie, fermetures métalliques	3.500 t.	5.000 t.
Matériel agricole	6.200 t.	11.000 t.
Fonderie de métaux non ferreux	1.500 t.	2.500 t.
Laminage de plomb	3.200 t.	4.000 t.
Boulonnerie	400 t.	1.200 t.
Emballages en fer blanc	2.000 t.	12.000 t.
Faisceaux de radiateurs	100 t.	800 t.
Electrodes de soudure	500 t.	1.500 t.
Fils et câbles isolés	3.000 t.	10.000 t.
2 — **Industries chimiques et connexes.**		
Acide chlorhydrique	600 t.	1.860 t.
Acide sulfurique 53° Baumé	50.000 t.	65.000 t.
Superphosphates	90.000 t.	120.000 t.
Soufre raffiné	14.000 t.	20.000 t.
Sulfate de cuivre	2.000 t.	4.000 t.
Eau de Javel à 12° chl	8.000 m³	15.000 m³
Peintures	2.000 t.	17.000 t.
Allumettes	120 millions de boîtes	240 millions de boîtes
Explosifs	1.000 t.	3.600 t.
Colophane	600 t.	1.000 t.
Essence de térébenthine	140 t.	240 t.
Caoutchouc moulé	400 t.	500 t.
Oxygène	600.000 m³	2.000.000 m³
Hydrogène	10.000 m³	1.000.000 m³
Acétylène dissous	200.000 m³	770.000 m³

Produits ou matériels	Capacité de production 1938	Capacité de production 1952
3 — Industries des corps gras.		
Extractions d'huile de grignons	Trait .de 48.000 t. grignons	Trait. de 75.000 t. grignons
Huile raffinée	Trait. de 9.000 t.	Trait. de 85.000 t.
Savon de ménage	huile brute 3.000 t.	huile brute 36.000 t.
4 — Industries de la céramique et des matériaux de construction.		
Ciment	90.000 t.	480.000 t.
Chaux hydraulique	65.000 t.	100.000 t.
Plâtre	50.000 t.	80.000 t.
Briques	200.000 t.	300.000 t.
Tuiles	40.000 t.	90.000 t.
5 — Industries diverses.		
Tannerie et mégisserie	1.500 t.	2.600 t.
Fabriques de chaussures	700.000 paires	1.600.000 paires
Conserves de fruits et légumes	4.000 t.	40.000 t.
Conserves de poissons	8.000 t.	85.000 t.
Papiers d'emballage	5.000 t.	11.500 t.
(Voir aussi papier d'alfa au Tableau II)		

II - Capacités de production des principales industries nouvelles algériennes

Produits	Année de démarrage	Capacité de production
1 — Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.		
Wagons	1941	450 unités (pouvant être portées à 600 en cas de besoin)
Appareils de voie	1940	300 t.
Fils de cuivre nus	1943	5.000 t.
Fils d'aluminium, aluminium acier et almélec	1950	1.500 t.
Laminage d'aluminium	1950	1.800 t.
Fils et pointes	1942	2.300 t.
Ressorts à lames et à boudins	1941	300 t.
Fûts métalliques	1950	4.000 t.
Articles de ménage en aluminium	1941	1.000 t.
Segments de piston	1940	180 t. (env.)
		2 millions d'unités
Moteurs électriques	1948	6.000 unités
Transformateurs	1949	350 unités
Postes radio	1948	1.000 unités
Postes téléphoniques	1949	18.000 unités
Standards et centraux téléphoniques	1949	4.000 unités
Réchauds et lampes à combustibles liquides	1941	400.000 unités
2 — Industries chimiques et connexes.		
Acide sulfurique de contact	1950	14.000 t.
Soude	1949	3.500 t.
Chlore	1949	3.000 t.
Alcool de betteraves, sorgho	1948	20.000 hl.
Terres activées	1950	10.000 t.
Bentonites	1941	20.000 t.
3 — Industries des corps gras.		Trituration de 52.000 t. de graines
Huile de graines oléagineuses	1943	
4 — Industries du verre, des produits céramiques et des matériaux de construction.		
Verre creux	1947	10.000 t.
Amiante - ciment (plaques et tuyaux)	1948	40.000 t.
Produits réfractaires	1942/43	5.700 t.
5 — Industries diverses.		
Filature de laine	1949	1.450 t.
Tissus de laine	1949	2.200.000 m²
Filature de coton	1949	110 t.
Tissus de coton	1949	880.000 m²
Jus de fruits	1951	1.500 t.
Papier d'alfa	1949	14.000 t.
(Voir aussi « Papier d'emballage » au tableau I).		

III - Principales fabrications algériennes dont les capacités de production peuvent couvrir en totalité les besoins locaux

1 — Industries mécaniques, métallurgiques et électriques.

Disques et bandes en aluminium
Toiles mécaniques et gabions
Chaudronnerie ordinaire
Charpente métallique et pylônes
Electrodes de soudure
Faisceaux de radiateurs
Segments de piston
Fûts métalliques
Emballages en fer blanc
Articles de ménage en aluminium
Réchauds à pétrole et à alcool
Tirefonnerie
Fils et câbles électriques nus et isolés
Matériel téléphonique (postes, centraux, standards)
Matériel d'huilerie et de vinification

2 — Industries chimiques et connexes.

Alcool éthylique
Acides chlorhydrique et sulfurique
Superphosphates
Explosifs pour mines et agriculture
Artifices
Gaz comprimés et liquéfiés
Allumettes
Terres activées
Chlore et soude électrolytique
Soufre raffiné

3 — Industries des corps gras.

Huiles raffinées d'olives, de grignons d'olives et de toutes graines oléagineuses - Savons de ménage - Savons de toilette, savons hydrogénés

4 — Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction.

Verres creux et gobeletterie
Briques pleines et creuses
Chaux hydraulique
Plâtre de construction
Plaques et tuyaux en amiante-ciment
Produits en béton moulé et béton armé
Produits sciés et ouvrés en marbre (dont environ 50 % utilisant des marbres locaux)

5 — Industries diverses.

Papiers d'alfa pour impression-édition
Papiers gris d'emballage
Farines, pâtes alimentaires et couscous
Conserves de tomates
Confitures
Jus de fruits
Boissons gazeuses
Tabacs manufacturés
Emballages en bois
Tonnellerie
Bouchons et disques de capsulage en liège
Liège aggloméré expansé pur
Cire et vernis de liège

IV - Principales fabrications algériennes dont les capacités de production peuvent couvrir en partie les besoins locaux

1. — Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.

Fonte et acier moulé
Vieux métaux non ferreux affinés
Laminés marchands
Tréfilés
Boulonnerie
Wagons et appareils de voie
Machines agricoles
Carrosserie et châssis pour automobiles et pièces détachées
Robinetterie, roulements, organes de transmission et pièces détachées de mécanique générale
Moteurs électriques 16 CV maximum (en série) et plus de 16 CV (sur commande)
Transformateurs de 400 kva au maximum et appareillage à haute tension
Matériels mécaniques divers : chaudières, moteurs, pompes et compresseurs, appareils de levage et de manutention, matériels de terrassement, machines-outils et leur outillage.

2 — Industries chimiques et connexes.

Goudrons de houille
Goudrons de houille distillée et produits benzéniques
Liants routiers à base de bitume
Soufre noir extrait des masses d'épuration des usines à gaz
Sulfate de cuivre
Essence de térébenthine
Produits en caoutchouc : tuyaux, joints, articles chaussants (bottes, semelles, chaussures tennis), sceaux, objets divers.

3 — Industrie de la céramique et des matériaux de construction.

Ciment
Tuiles
Produits réfractaires

4 — Industries diverses.

Meubles, produits divers en bois
Tissus de laine
Tissus de coton
Vêtements confectionnés, bonneterie
Cuir
Chaussures et articles en cuir
Conserves de légumes
Conserves de poissons
Articles de brosserie, etc.
Chocolaterie, biscuiterie, confiserie (capacité de production pouvant satisfaire le cas échéant, tous les besoins essentiels)
Condiments

TABLEAU VII

EVOLUTION DES VALEURS DES PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES

Principaux Produits (1)	Unité	QUANTITES EXPORTEES			Taux moyen d'évaluation 1938	VALEUR en millions de francs 1938		
		1938	1949	1952		1938	1949	1952
Vins, moûts, mistelles. ..	1.000 hl.	16.200	8.912	11.678	165.180	2.676	1.472	1.929
Minerai de fer.	1.000 T.	2.755	2.640	3.110	114.000	317	301	355
Gruaux, semoules.	1.000 Qx	693	497	872	291.000	202	145	254
Agrumes.	1.000 Qx	603	1.678	2.206	232.200	140	390	512
Orge	1.000 Qx	179	2.399	2.077	125.000	22	300	260
Tabacs.	1.000 Qx	152	176	168	776.000	118	137	130
Lièges.	1.000 Qx	420	368	352	159.500	67	62	56
Alfa.	1.000 Qx	1.824	2.046	902	41.000	75	84	37
Légumes frais autres que pommes de terre et tomates.	1.000 Qx	414	303	765	190.800	79	58	146
Pommes de terre.	1.000 Qx	775	708	985	133.000	103	94	131
Total.....						3.799	3.043	3.810

(1) En 1952.

TABLEAU VIII — BALANCE COMMERCIALE PAR ZONE MONETAIRE — (Millions de francs)

PAYS ET ZONES	1938		1949		1952	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Zone franc :						
Métropole	3.752	4.707	101.166	69.833	166.192	98.355
Autres	491	236	7.295	8.227	15.636	14.039
Total	4.243	4.943	108.461	78.060	181.828	112.394
Zone sterling :						
Grande-Bretagne	121	268	1.710	6.801	2.000	13.158
Autres	32	8	1.050	329	965	633
Total	153	276	2.760	7.130	2.965	13.791
Zone dollar :						
U.S.A.	83	97	7.855	1.692	10.145	1.176
Autres	69	9	1.650	693	3.379	268
Total	152	106	9.505	2.385	13.524	1.444
Autres devises :						
Allemagne Occidentale	41	117	300	1.532	1.377	4.135
Autres	277	184	3.800	4.943	12.307	11.495
Total	318	301	4.100	6.475	13.684	15.630
Usines exercées	129	—	4.530	—	11.437	—
Provisions de bord	—	13	—	280	—	415
Total général	4.995	5.639	129.356	94.330	223.438	143.674

Deuxième Partie

LE PLAN QUADRIENNAL 1953-56

Introduction

Il y a quatre ans, un plan quadriennal était établi pour développer l'équipement de l'Algérie. Financé à la fois par le budget de l'Algérie et par les subsisdes de la Métropole, ce plan été à peu près intégralement réalisé : si, sur certains points, les prévisions n'ont pas été absolument atteintes, elles ont été sur d'autres largement dépassées. Au total, on peut dire que les réalisations ont répondu aux intentions de ses rédacteurs et seuls des esprits de mauvaise foi peuvent contester les progrès qui en sont résultés dans tous les domaines, et dont la première partie de ce rapport a fait une large description.

Il convenait d'établir un plan nouveau qui permette de poursuivre, avec méthode et discernement, l'œuvre ainsi entreprise.

Si heureux que soient les résultats atteints, ils sont bien loin, en effet, de répondre encore aux exigences de la situation et à l'attente publique, alors surtout que l'accroissement constant de la population augmente sans cesse les besoins à satisfaire. Il faut donc que l'effort se poursuive et même s'amplifie ; il faut aussi qu'il se développe en tenant un juste compte de l'urgence relative des besoins et en respectant l'équilibre qui doit s'établir entre les divers ordres de réalisations.

A la vérité, sur de tels principes l'accord est général : nul ne conteste notamment que le développement rapide de l'équipement de l'Algérie, sous son triple aspect économique, culturel et social, est commandé à la fois par des nécessités naturelles impossibles à éluder et des impératifs politiques, dont la méconnaissance, alors qu'ils sont la conséquence directe du Statut légal de l'Algérie, ruinerait le principe même, posé par la France, d'une Algérie constituée de départements français, peuplée de citoyens assujettis aux mêmes obligations et titulaires des mêmes droits que les autres citoyens français.

Il n'est pas moins certain que, dans le temps présent, quelque primauté que l'on ait justement donnée aux investis-

sements économiques, ceux-ci n'ont pas entrainé de plus values fiscales qui aient compensé, pour le budget algérien, le lourd surcroit de charges dérivant pour lui du fonctionnement des réalisations scolaires et hospitalières du plan quadriennal et de l'alignement progressif et inéluctable de la législation sociale algérienne sur les lois métropolitaines.

Il suit de là, que quel que soit le souci d'économie dont on puisse être animé, le nouveau plan quadriennal à mettre en œuvre doit nécessairement avoir une ampleur au moins égale à celle du plan qui s'achève et que le budget de l'Algérie, ainsi que son examen en apporte aisément la preuve, ne pourra contribuer que dans une proportion plus faible à son financement.

C'est donc un effort accru que nous sollicitons de la Métropole. Certes, nous n'ignorons pas l'embarras de ses propres finances, mais nous pensons, en vérité, qu'il serait convenable que les besoins de l'Algérie soient pris en plus juste considération qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour dans l'établissement de l'ordre de priorité des intérêts nationaux. C'est à son devenir, en effet, qu'est attaché celui de toute l'Afrique Française.

A cet égard, la plus sûre garantie de son comportement consiste dans la certitude où peut être chacun que la notion de communauté nationale, avec les solidarités qu'elle entraine, peut et doit, pour l'Algérie, développer largement ses effets, nonobstant un certain particularisme administratif et financier que le législateur n'a voulu que pour tenir compte de circonstances de fait.

Sous le bénéfice de ces observations générales, nous indiquerons maintenant selon quels principes a été conçu le plan que nous avons l'honneur de soumettre ici.

En ce qui concerne les investissements culturels et sociaux, tout d'abord, quelques pressantes qu'aient été les sollicitations dont nous avons été l'objet, nous n'avons pas eu d'autre ambition que de prévoir leur développement selon leur rythme actuel.

Il nous paraît, par contre, absolument impossible de ralentir ce dernier, alors que 4/5e des enfants soumis à l'obligation scolaire ne sont pas encore scolarisés et que notre équipement sanitaire, particulièrement dans les campagnes, est encore extrêmement insuffisant. Au cours de sa séance du 10 juillet dernier, le Comité Directeur du Fonds de Progrès Social, dont on sait la composition paritaire, a formellement et unanimement insisté pour qu'en Algérie un programme d'équipement culturel et social, au moins équivalent au précédent, soit mis en œuvre.

Nous avons donné aux investissements économiques la même ampleur relative que dans le dernier plan quadriennal. Nous avons vu, en effet, que bien qu'ils aient représenté les 75 % de l'ensemble des investissements, ils n'avaient pu relever suffisamment la productivité pour compenser le surcroît de charges provoqué par l'accroissement de la population, par le poids des lois sociales nouvelles applicables en Algérie et par les frais de fonctionnement des réalisations culturelles et sociales consécutives au plan d'équipement. Un pourcentage de 75 ou 80 % doit donc être considéré comme un strict minimum, si l'on veut doter l'Algérie d'une infrastructure économique qui lui permette un jour de faire face à ses besoins.

En ce qui concerne ces investissements toutefois, ainsi que la lecture du présent rapport permettra d'en mieux juger, nous avons tenu à mettre l'accent sur ceux qui, dans le moindre temps, permettront de développer les moyens de production et les possibilités d'emploi du plus grand nombre de travailleurs possible. Il faut, en effet, fixer sur place, en lui donnant les moyens de vivre, une population que la misère conduit trop souvent à venir dans les villes accroître le nombre des chômeurs ou à émigrer dans la Métropole.

De toutes les manières, nous devons nous efforcer de créer les conditions permettant le développement de l'Agriculture algérienne, à laquelle ce Plan donne naturellement la première place, puisque c'est d'elle que dépendent les conditions d'existence des 3/4 de la population. Nous avons donc prévu l'accélération du rythme des travaux destinés à conserver les sols et à lutter contre les eaux nuisibles, l'augmentation des

crédits consacrés à l'enseignement, à l'expérimentation et à la vulgarisation agricoles, enfin, l'ajustement aux besoins des ressources du Crédit Agricole.

S'agissant de préparer l'avenir du développement agricole de certaines régions, le Service de l'Hydraulique doit être largement pourvu des crédits d'études et d'expérimentation nécessaires à la préparation de la construction éventuelle de grands barrages d'irrigation.

Mais, sans compter que, dans les programmes les plus ambitieux, nous serions hors d'état de financer simultanément plusieurs grands ouvrages, l'étude d'aucun de ceux-ci n'est parvenue, et ne peut parvenir prochainement, au stade où seront réunies les conditions auxquelles l'Assemblée Algérienne veut désormais subordonner leur lancement. On sait en effet que, s'exprimant par la voix du Rapporteur Général de sa Commission des Grands Travaux, elle a demandé que l'étude d'un barrage ne se limite pas, comme trop souvent dans le passé, à celle d'un ouvrage d'art, mais s'assortisse d'un véritable plan économique et financier d'utilisation, de prévisions de rentabilité, d'engagements préalables des usagers et de dispositions assurant à l'Algérie la juste compensation des efforts supportés par son budget. Au demeurant, l'augmentation rapide de la production agricole, qui doit demeurer notre objectif, sera mieux obtenue en concentrant nos efforts sur un petit nombre d'opérations, conduites avec vigueur, qu'en dispersant nos crédits sur de nouveaux grands ouvrages, qui ne pourraient être qu'amorcés à un rythme très lent et dont le démarrage risquerait cependant de freiner l'achèvement d'autres opérations et notamment des périmètres d'irrigation dominés par les grands barrages existants.

En matière d'Hydraulique, le Plan quadriennal donne donc la priorité à l'équipement des périmètres d'irrigation. Il prévoit pour eux, non seulement des crédits destinés à l'achèvement des travaux qui doivent être effectués par l'Algérie, mais aussi l'aide du Crédit Agricole aux propriétaires qui ne peuvent mettre en valeur le sol sans entreprendre des investissements complémentaires des travaux exécutés par la collectivité. C'est à ce prix que l'Algérie retirera tous les fruits d'une politique à laquelle elle a déjà beaucoup sacrifié.

Au même rang prioritaire, nous avons fait figurer les travaux d'hydraulique pastorale, qui, poussés au maximum, permettront d'assurer à l'élevage du mouton, dont le développement est possible et souhaitable dans les zones arides et semi-arides, la sécurité indispensable. Ces travaux seront coordonnés avec le programme d'extension des S.A.R. d'élevage.

Le paysanat, sur lequel est fondé l'avenir de l'Agriculture musulmane, doit recevoir une impulsion nouvelle et décisive. Le programme établi comporte l'extension des Secteurs d'Amélioration Rurale existants et la création de 100 S.A.R. nouveaux. Ce programme exigera que le Service du Paysanat soit assez sérieusement renforcé pour remplir son rôle de guide technique et financier.

Les possibilités d'extension des activités agricoles ont des limites. Pour faire face aux problèmes posés par une démographie exubérante, l'Algérie doit faire appel à toutes ses ressources potentielles. Du triple point de vue de l'emploi de la main-d'œuvre, de l'élévation du niveau de vie et de l'équilibre de la balance commerciale, l'industrialisation apporte des solutions complémentaires qu'on ne saurait négliger. Nous mettrons à la disposition du Bureau des Recherches Minières d'Algérie tous les moyens d'action qu'il pourra employer utilement et nous apporterons de grand cœur notre contribution aux recherches sahariennes, notamment aux projets de développement de la région de Colomb-Béchar.

Quant aux industries nouvelles qui ont besoin d'être aidées pour vaincre le handicap des charges financières, du coût élevé de l'énergie et de l'étroitesse du marché algérien, nous continuerons à leur apporter l'aide du crédit et des allègements fiscaux. Mais il ne dépend pas de nous, dans le moment présent, de lever les obstacles principaux que rencontre leur épanouissement, à savoir la cherté de l'énergie et des transports.

Le succès des recherches de pétrole, auquel vont nos espoirs, peut apporter la solution de ces problèmes. Des découvertes importantes pourraient assurément transformer l'équilibre économique et financier de l'Algérie et permettraient, de surcroît, à la Métropole de disposer de matières premières qu'elle ne peut présentement se procurer que grâce à des

sacrifices très onéreux de devises fortes. L'Algérie consacrera à ces recherches 5 milliards environ dans la période 1953-1956, représentant la moitié des augmentations de capital prévues pour la S.N. REPAL, l'autre moitié devant être couverte par le B.R.P. Le total des investissements de la S.N. REPAL et des Sociétés privées, auxquelles des permis ont déjà été accordés, pourrait s'élever dans la même période à un minimum de 27 milliards, sur la base des engagements financiers que ces Sociétés ont souscrits.

Le volume du programme retenu pour Electricité et Gaz d'Algérie a été calculé sur la base d'un accroissement prévisible de la consommation d'électricité de 10 % par rapport à la consommation de l'année précédente. Sur cette base les crédits prévus sont inférieurs de 25 % en valeur réelle aux crédits du programme quadriennal précédent.

La consistance exacte du programme d'électrification reste subordonnée au choix qui sera fait entre les divers projets dont la réalisation pourra permettre de faire face à la consommation de l'Algérie dans les années futures. Une décision en particulier doit être prise à l'égard de la proposition, présentée par les Houillères du Sud-Oranais, de construction d'une Centrale thermique à Colomb-Béchar qui aurait l'avantage, dans l'esprit de ses promoteurs, en utilisant sur place le charbon de ces houillères, d'assurer l'équilibre financier de l'exploitation qui laisse peser actuellement une lourde charge sur les Finances de l'Algérie et de la Métropole.

Dans le domaine des communications, chacun s'accorde à reconnaître que notre réseau routier n'a pas la consistance et les caractéristiques désirables, pas plus que l'outillage de nos ports l'abondance et les qualités requises. Sur ces deux points, un effort de modernisation qui améliorerait les conditions d'acheminement de nos produits contribuerait à la solution d'un des problèmes les plus vitaux présentement pour l'économie algérienne.

Le programme proposé pour les Chemins de Fer Algériens, réduit de 25 % par rapport à celui du plan quadriennal précédent, permet néanmoins de continuer la modernisation du réseau à voie normale.

Tel qu'il est ainsi établi, le plan proposé correspond à un volume global de crédits que, dans les conditions présentes, on peut évaluer à 278 milliards. Il représente certainement le minimum de ce qu'il est nécessaire d'envisager pour que puissent être atteints les objectifs que nous avons définis, et pour que puissent être mises en œuvre des réalisations susceptibles de compenser la pression démographique, dont le poids s'avère de plus en plus lourd pour l'économie algérienne.

Nous croyons, en conséquence, devoir insister vivement pour que l'appui de la Métropole permette de retenir nos propositions. Si l'on craignait qu'il en dût suivre pour elle un effort financier supérieur à ses possibilités, en raison de la nécessité où elle est de favoriser l'équipement d'autres territoires, on nous permettra de souligner que la situation de l'Algérie comporte, en droit comme en fait, des particularités qui justifient un traitement privilégié. C'est, en effet, par une vue inexacte des choses que, dans ce domaine, son sort est lié à celui des territoires voisins. Contrainte, par son Statut même, à s'aligner sur les solutions métropolitaines, notamment en matière de lois culturelles ou sociales, sans qu'il lui soit possible de rechercher les équilibres naturels qui pourraient lui être propres, l'Algérie est soumise, dans son évolution, à un rythme dont elle n'est que faiblement maîtresse et qui commande sa politique d'investissement.

Chapitre Ier

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALGERIE

Section Ire

OBJECTIFS GENERAUX DU PLAN

I. - Considérations générales

Les objectifs généraux de ce plan étaient déjà ceux du plan précédent. Il suffira de les rappeler très brièvement. Il s'agit d'augmenter la production, afin d'assurer l'alimentation de l'excédent annuel de population, d'améliorer le niveau de vie, ce qui implique qu'on s'efforcera d'assurer le meilleur emploi de cette population, grâce au développement des cultures les plus consommatrices de main-d'œuvre. Il s'agit aussi de dégager des contingents de denrées agricoles pour l'exportation, afin de financer les achats indispensables à l'extérieur.

Est-il possible de chiffrer de façon précise les objectifs à atteindre, comme on le ferait dans les cas de production de charbon, d'électricité ou de ciment ? Les objectifs d'un plan d'équipement agricole ne peuvent avoir la rigueur de ceux que l'on peut fixer aux industries. Il est difficile d'agir sur une foule de petits producteurs qui individuellement n'apportent que des quantités infimes de denrées, et qui restent libres de leurs déterminations. Dans un régime concurrentiel, le développement de certaines productions, et notamment de celles qui sont destinées à l'exportation, est subordonné à l'état des marchés, aux progrès du conditionnement et des transports, aux facilités de crédit, etc..

Il paraît donc plus commode d'exposer comment l'exécution du plan contribuera à agir sur les facteurs de la production et d'indiquer seulement les grands axes d'efforts autour desquels s'ordonneront les mesures préconisées et notamment les investissements. *Toutefois, il conviendra par la suite de jeter les fondements d'une véritable politique d'orientation de la production agricole,* en fonction des possibilités techniques et des données économiques, notamment des débouchés envisageables. A la définition de cette politique, la collaboration de l'administration et des organisations professionnelles est indispensable.

II. - Action sur les facteurs de la production - Principes

1° Le premier de ces facteurs étant *le sol*, il convient tout d'abord de mettre en œuvre tous les moyens pour préserver cette richesse irremplaçable qui tend à se dégrader de plus en plus sous l'effet de l'érosion, du vent ou de pratiques culturales défectueuses.

A un moindre degré, une politique de reboisement est nécessaire pour permettre de maintenir sans dommage pour l'équilibre forestier le rythme actuel d'exploitation des forêts d'Algérie.

2° *L'eau* reste en Algérie, dans la plupart des cas, un facteur essentiel de la production. La notion de rentabilité des aménagements hydrauliques est souvent difficile à dégager. Il semble cependant que, dans bien des cas, on puisse établir approximativement des rentabilités comparées dans le temps, en vue du choix que rend nécessaire l'impossibilité d'entreprendre simultanément tous les projets envisagés. L'acuité du problème démographique peut imposer des travaux coûteux qui seraient délaissés par des économistes purs comme non rentables. Des préoccupations sociales peuvent tempérer les conclusions trop rigides de l'étude économique. Il reste que cette étude doit être faite chaque fois qu'elle est possible et qu'en son absence, il ne peut être établi d'ordres d'urgence valables.

On donnera la priorité dans ce domaine :

— à l'équipement des périmètres d'irrigation existants, en vue d'assurer le plus rapidement possible le rendement optimum des ouvrages déjà construits ;

— à des travaux de petite et moyenne hydraulique dont la rentabilité est généralement mieux assurée et surtout plus immédiate que celle des grands ouvrages ;

— on n'excluera pas pour l'avenir la réalisation de nouveaux grands ouvrages, car la situation démographique commande de tels travaux ; mais ils ne viennent qu'en seconde urgence et le choix entre eux se fera après des études sérieuses : techniques, économiques, humaines, mettant en jeu toutes les considérations de rentabilité ; ce sont ces études qui seront entreprises dans la période d'exécution ;

— on luttera contre les eaux, nuisibles par leur abondance (marécages) ou leur nature (présence de sel), par des travaux d'assainissement appropriés.

3° Une agriculture à l'avant garde du progrès a besoin *d'enseignement agricole* répondant à tous les besoins, de services de *recherches et d'expérimentation* bien organisés, de services de vulgarisation ayant à leur disposition des moyens importants et modernes. L'éducation des agriculteurs européens et musulmans doit être poursuivie par tous les moyens : formation de cadres de tous ordres et de main-d'œuvre qualifiée.

Il n'est pas d'investissements qui possèdent une meilleure rentabilité que ceux qui sont effectués dans ce domaine.

4° *Le crédit agricole* doit favoriser la modernisation de l'équipement des exploitations, la réalisation d'améliorations foncières, telles que nivellement dans les périmètres irrigables, travaux de D.R.S., drainage, etc... Il doit permettre également la modernisation des procédés de conditionnement, la conservation et la transformation des produits agricoles.

5° Comme prélude à une réforme foncière indispensable, des opérations *de remembrement*, dans lesquelles on ne peut concevoir de mise en valeur rationnelle, devraient être effectuées d'abord dans les petites propriétés des zones irrigables ou dans celles traitées par le service de la Défense et de Restauration des sols. Un projet de loi relatif à la procédure des opérations de remembrement a été élaboré et sa mise au point est actuellement en cours.

Section II

CONSERVATION DE LA FORET ET RESTAURATION DES SOLS

I. - Forêts

1. — *Réalisations effectuées en matière de forêts.*

Au cours du 1er plan quadriennal, les reboisements artificiels auront porté sur 6.000 hectares dont 4.000 d'eucalyptus ; la forêt de chêne-liège aura été restaurée ou repeuplée sur 4.000 hectares donnant une récolte annuelle immédiate de 3.000 quintaux supplémentaires.

La production des pépinières forestières est passée entre 1949 et 1952 de 500.000 à 2.500.000 plants de reboisement intensif.

Les crédits dépensés ont été de 269 millions pour les travaux et 189 millions pour le matériel. Ce programme n'a pu s'exécuter sans que soit entreprise parallèlement la construction de maisons forestières, la réalisation de chemins carrossables et d'installations téléphoniques.

2. — *Réalisations projetées en matière de forêts.*

Dans le présent plan quadriennal, on aura à prévoir, outre divers travaux de reboisement et de restauration de la forêt, la plantation annuelle de 4.000 hectares d'eucalyptus, pour remédier à une situation critique ; car, au rythme actuel de la consommation, tous les arbres susceptibles d'être exploités sans préjudice pour l'équilibre des massifs forestiers, seront coupés dans 16 ans. On prévoit, d'autre part, l'ouverture de 100 kilomètres de chemins forestiers par an.

II. - Défense et restauration des sols

1. — *Réalisations effectuées en matière de D.R.S.*

Les surfaces traitées par le Service de la Défense et de la Restauration des Sols ont atteint 78.000 hectares à la fin de 1952. La cadence annuelle de traitement est passée de 5.400 ha en 1948 à plus de 20.000 en 1951. Les crédits ouverts depuis 1948 ont atteint 3 milliards 690 millions, avec l'exercice 1952-1953. On sait que 5 millions d'hectares sont justiciables des méthodes de restauration des sols, dont 1 million devrait être traité en 1re urgence, au rythme de 50.000 hectares par an pendant 20 ans.

2. — *Réalisations projetées en matière de D.R.S.*

Les crédits proposés au plan ont été calculés pour permettre le traitement en 4 ans de 150.000 hectares. La dépense qui en résultera a été réduite en prévoyant un accroissement relatif des surfaces travaillées chez des particuliers et une augmentation de la participation qui leur est demandée. Cette participation peut d'ailleurs faire l'objet d'avances à long terme du crédit agricole pour lesquelles il est prévu, sur la base de 40.000 ha à 20.000 francs, un crédit de 800 millions.

La décomposition des surfaces traitées serait la suivante :

— en périmètre	90.000 ha.	
— hors périmètre	60.000 ha.	dont 20.000 ha. de domaniaux et de secteurs d'amélioration rurale. et 40.000 chez des particuliers.

Section III

TRAVAUX D'HYDRAULIQUE

I. - Equipement des périmètres

L'équipement des périmètres dominés par les grands barrages existants a été prévu en toute première priorité. Les crédits inscrits doivent permettre surtout d'achever la distribution et de perfectionner le drainage et la défense contre les rivières qui traversent les périmètres. Cet achèvement sera complet, à l'exception du Haut-Chéliff, de la zone d'extension du Medjadjas (où plus de 5.000 hectares sont à équiper) et du périmètre des Zardézas, où ces travaux se poursuivront cependant à un rythme raisonnable. Un crédit de démarrage de 200 millions a été prévu pour le remembrement des terres irriguées.

⁂

II. - Travaux de petite et moyenne hydraulique

Les travaux de petite et moyenne hydraulique sont de nature à modifier profondément la géographie économique et humaine de l'Algérie. Disséminés sur l'ensemble du territoire, ils ont une répercussion plus rapide sur la productivité et l'accroissement d'emploi. Il doit également être plus facile d'y intéresser les collectivités locales, publiques ou privées. Les travaux retenus intéressent notamment les régions de Sidi-Aïssa, Bou-Saâda, Boughzoul (surélévation de barrage) Maillot, le plateau de Douaouda, Fouka (pompage dans le Mazafran) et différentes vallées du département de Constantine.

L'hydraulique pastorale forme un chapitre très important de cet ensemble : le fonçage ou l'approfondissement de 500 à 600 puits, l'exécution d'une soixantaine de forages, le captage d'une centaine de sources, la construction de citernes, l'équipement avec pompes ou éoliennes de plus d'un millier de points d'eau, l'exécution de divers autres ouvrages dans tout le pays du mouton. Tous ces travaux doivent être poussés au maximum, car seuls ils peuvent permettre d'assurer à l'élevage du mouton dont le développement est souhaitable dans les zones arides et semi-arides, la sécurité indispensable.

⁂

III. - Travaux de grande hydraulique

On a prévu certains perfectionnements aux barrages en cours d'exécution du Sarno et de Foum-el-Gherza et un gros effort sur le dévasement, non plus expérimental mais industriel, notamment aux Cheurfas et à Oued-Fodda.

En ce qui concerne les grands barrages qui pourraient être entrepris dans un proche avenir, il n'a été possible que de leur accorder une deuxième urgence, après qu'aient été dotés correctement les postes correspondant à l'achèvement des ouvrages en cours, à l'équipement des périmètres dominés par les barrages déjà construits, aux travaux de petite et moyenne hydraulique plus immédiatement rentables.

Ce secteur se voit attribuer un crédit relativement réduit de 3 milliards 700 millions dont l'utilisation est envisagée comme suit :

a) *Chott Chergui* : 2.900 millions, destinés à financer un programme d'essais et d'études en vue de préciser l'importance des ressources mobilisables de manière économique dans la région de Skhrouna, et de tirer des conclusions indubitables des études menées depuis 5 années dans le bassin du Chott.

L'exécution de ces essais comporterait essentiellement la construction de stations de pompage supplémentaires en vue de sortir des nappes profondes au moins 4 m3 seconde. Ces stations de pompage pourront d'ailleurs être utilisées ultérieurement dans les projets envisagés pour l'emploi des eaux du Chott Chergui.

b) *Etudes des grands ensembles possibles* : 800 millions.

Pour les raisons définies dans les considérations générales et qui tiennent à l'opportunité de pousser activement l'équipement des périmètres existants avant d'entreprendre la création des nouveaux ouvrages, la période d'exécution du plan en cours sera mise à profit pour effectuer les études complexes d'un certain nombre de grands barrages. Les résultats de ces études qui porteront sur les aspects techniques, économiques et humains, que soulèvent ces grandes réalisations, permettront, le moment venu, de faire un choix valable entre elles, en tenant compte dans toute la mesure du possible de leur rentabilité éventuelle et de leur influence sur le volume de l'emploi dans les régions intéressées.

Dans la phase de ces études, et sur le plan agricole, il paraîtrait également opportun de consulter les organisations professionnelles agricoles locales, afin d'apprécier dans quelle mesure les agriculteurs désirent l'eau et sont prêts à l'utiliser à un prix qui tienne compte au mieux des dépenses engagées.

En conclusion, l'affectation de la somme globale prévue sera décidée ultérieurement, après réunion de tous les éléments d'information rappelés ci-dessus.

⁂

IV. - Lutte contre les eaux nuisibles

Il existe encore des étendues assez considérables de zones marécageuses ou salées dans les 3 départements algériens et même les oasis sahariennes. Certains centres ou périmètres irrigables doivent être protégés également contre les inondations.

Ces travaux ont un double but ; ils permettent de rendre à la culture les terres qui sont assez souvent, en raison de leur nature alluvionnaire, de bonne qualité, et de lutter en même temps contre le paludisme, fléau très coûteux pour la collectivité. Certains d'entre eux sont même presqu'exclusivement destinés à cette lutte.

Les plus importants de ceux envisagés concernent :

— dans le département d'Oran, la protection des centres de Nemours, Sidi-Bel-Abbès, Sainte-Barbe-du-Tlélat, la plaine de l'Habra-Macta et de Relizane ;

— dans le département d'Alger, les régions de Ponteba, Littré, Aïn Sultan, le bassin de l'Harrach, du Mazafran, de l'Isser, Hamiz, etc. ;

— dans le département de Constantine, l'aménagement des oueds Nil et Endja, et l'étude du calibrage de la Soummam, le drainage des plaines de Bône-Est et Bône-Ouest ;

— dans les Territoires du Sud, des canalisations d'Oueds à Aïn-Sefra, Colomb-Béchar, Djelfa, la protection de l'Oasis de Laghouat, l'assainissement des palmeraies de l'Oued-Rhir et des Oasis d'El-Goléa, In-Salah, Zelfana.

L'intérêt de ces travaux dont la rentabilité est variable, mais généralement bonne, est certain.

Le programme précis gagnera souvent en efficacité à être établi en accord avec le Service de la D.R.S. qui poursuit certains buts analogues avec des moyens différents.

⁂

V. - Adduction d'eaux potables et industrielles

Les travaux d'adduction d'eaux potables et industrielles ont un caractère aussi social qu'économique. Les uns en raison de leur nature ne peuvent être financés que par l'Algérie. Ils intéressent pour une large part les grands centres : Oran (achèvement), Tlemcen, l'agglomération algéroise et le Sahel, Constantine, Bône, mais permettront simultanément un effort important dans les Kabylies, où le problème de l'alimentation en eau des villages est très âpre, et d'une manière générale dans les agglomérations rurales du Tell, des Hauts-Plateaux et dans les Oasis Sahariennes.

D'autres travaux d'adduction d'eaux sont susceptibles d'être exécutés à l'initiative des Communes avec leur participation financière. L'expérience a montré qu'ils permettent d'améliorer efficacement et économiquement les conditions de l'existence des populations dans de nombreux villages et douars dispersés sur tout le territoire.

Section IV

LA RECHERCHE ET L'EXPERIMENTATION AGRICOLES L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LA VULGARISATION

I. - Recherche et expérimentation

Le plan quadriennal d'équipement réserve une large place à la recherche et l'expérimentation agricoles, d'autant plus que beaucoup reste à faire dans ce secteur dont l'organisation n'a guère commencé qu'en 1942.

Il s'agit, en premier lieu, d'achever la modernisation, l'aménagement et l'équipement des laboratoires et stations pour lesquels des travaux ont été mis en œuvre au cours du dernier plan quadriennal : station centrale de l'Institut Agricole d'Algérie ; stations expérimentales agricoles régionales ; station d'élevage du Kroub ; stations arboricoles de Boufarik et Sidi-Aïch ; station d'aquiculture et de pêche de Castiglione ; stations sahariennes de Tadmit, El-Arfiane et Aïn-ben-Noui, l'équipement de ces dernières revêtant un caractère particulier d'urgence.

Il s'agit, ensuite, de poursuivre la création du réseau de stations correspondant à des besoins particuliers qui résultent des objectifs techniques à atteindre : création des stations expérimentales régionales du Sahel d'Alger (production maraîchère primeur) ; de la zone steppienne et du pays du mouton (amélioration des parcours et expérimentation alfatière) ; d'Aïn-Temouchent (légumes secs autres que la lentille).

II. - Enseignement agricole et formation professionnelle

L'Enseignement agricole comporte en Algérie un enseignement primaire agricole, cet ensemble étant complété par un enseignement postscolaire et l'apprentissage agricole.

Là encore, il a été prévu de poursuivre et d'achever la modernisation et l'équipement des anciens établissements, avant de procéder à de nouvelles constructions.

Pour l'enseignement supérieur, on envisage de parfaire l'équipement de l'Institut Agricole d'Algérie par la construction d'un bâtiment d'internat, la création d'un laboratoire central d'analyses agricoles et l'aménagement de certains laboratoires, l'extension des dispositifs pour l'étude du gaz de fumier, enfin la consolidation et l'extension du domaine dans le cadre du plan d'urbanisme de la région algéroise.

L'enseignement de degré moyen sera aménagé et étendu. Le programme le concernant comporte en premier lieu la modernisation et l'équipement des établissements existants, notamment en ce qui concerne

les internats et les laboratoires ainsi que l'aménagement des exploitations. Il est ensuite prévu la construction de l'école d'agriculture du département d'Alger différée depuis plusieurs années.

La formation professionnelle portera sur l'amélioration des centres professionnels ruraux, la création de centres d'apprentissage et d'écoles saisonnières spécialisées pour la formation de certains cadres et des spécialistes des cultures irriguées, de l'arboriculture fruitière, de l'élevage, etc... Il est enfin prévu la création d'un centre professionnel de mécanique agricole à Guelma et d'un centre de machinisme agricole à Aïn-Temouchent.

Le développement des techniques d'exploitation et d'élevage exige de plus en plus une main-d'œvre spécialisée particulièrement dans les périmètres irrigables. Faute d'un effort suffisant dans cette voie, la rentabilité des investissements de tous ordres qui peuvent être consentis par ailleurs, serait dans tous les cas insuffisamment assurée.

III. - Vulgarisation

Pour assurer une pleine efficacité aux crédits investis dans la recherche, l'expérimentation et l'enseignement agricoles, il est indispensable de diffuser largement dans le monde agricole les résultats obtenus, afin d'amener les producteurs à des méthodes d'exploitation rationnelles et éprouvées.

C'est le rôle de la vulgarisation dont les moyens d'action seront différents suivant le milieu agricole auquel elle s'adressera.

En milieu agricole évolué, l'Administration interviendra par tous les moyens éducatifs ; tracts, conférences, démonstrations, etc... car s'adressant à une population déjà expérimentée et éduquée, l'exemple démonstratif, le commentaire largement diffusé, les interventions agissantes et opportunes des techniciens suffiront à convaincre de l'efficacité de telles ou telles méthodes que l'exploitant sera apte à mettre aussitôt en pratique par ses propres moyens.

Tel sera l'objet de la création de centres d'études techniques agricoles (C.E.T.A.), de la multiplication des foyers ruraux, de l'encouragement aux groupements syndicalistes et mutualistes, de la généralisation des champs d'essai et de démonstration, de vergers-pilotes, de troupeaux sélectionnés.

En agriculture traditionnelle, familiale et autarcique pratiquée par la grande majorité des fellahs, (représentant près de 7 millions d'individus exploitant plus de 4 millions d'hectares de terres arables) l'Administration est dans l'obligation d'intervenir directement pour obtenir de ces agriculteurs une productivité accrue.

Cette action directe s'exerce par l'intermédiaire des organisations du Paysanat, dont les Secteurs d'Améliorations Rurales assument sur le plan éducatif les missions dévolues en milieu évolué aux C.E.T.A. et foyers ruraux.

Section V

LE CREDIT AGRICOLE

Au fur et à mesure que l'exécution du plan 1949-1952 se déroulait, le problème du crédit agricole se posait avec plus d'acuité. L'agriculture qui disposait de larges possibilités d'auto-financement, quand les prix agricoles étaient élevés, a commencé à souffrir d'une insuffisance de crédits à moyen et à long terme lorsque les prix agricoles ont marqué une tendance à la stabilité tandis que continuait la course à la hausse des prix industriels. Encore cette relative facilité n'a-t-elle jamais profité qu'à certaines sections privilégiées comme la viticulture, qui a reconstitué le vignoble et l'agrumiculture, qui a étendu ses plantations. La céréaliculture, au contraire, n'a jamais pu s'auto-financer que très faiblement. L'accroissement et même le maintien de la production céréalière actuelle exigent que la céréaliculture modernise ses moyens de travail.

L'endettement général de l'agriculture n'a cessé de s'accroître et, faute de trouver sur le marché du crédit les capitaux à long terme et à moyen terme en volume suffisant, l'agriculture s'est imprudemment engagée dans l'immobilisation des crédits de campagne. Elle s'est mise ainsi à la merci d'une récolte déficitaire ou de l'effrondrement d'un marché.

Pour l'efficacité du plan, il est donc indispensable que les exploitants, européens ou musulmans, disposent de ressources longues à faible taux d'intérêt, leur permettant de s'équiper en moyens individuels ou collectifs

Les sources de crédit sur lesquelles repose normalement cette action sont de trois sortes :

— encouragement de l'Etat sous forme de subventions ;
— prêts consentis par les organismes de crédit agricole ;
— investissements privés.

Il y a lieu de remarquer, qu'en Algérie, le crédit agricole n'a pas la possibilité de mettre à la disposition des organismes coopératifs ou des agriculteurs pris individuellement, les crédits à long terme nécessaires pour la réalisation du plan.

C'est la raison pour laquelle les fonds publics doivent intervenir, non seulement pour accorder des subventions, mais également pour doter les organismes de crédit agricole afin de constituer leurs ressources longues.

Aussi dans les modalités de financement du plan, à tout effort de subvention correspondra un effort budgétaire en avances mises à la disposition des organismes de crédit agricole pour leur permettre de remplir leur mission.

Dans le domaine particulier du *Paysanat*, un effort massif en subvention doit être réalisé.

En outre, pour aider le Fonds Commun des S.I.P., chargé de financer aussi bien les réalisations collectives des S.A.R. que les investissements individuels à long terme, des crédits budgétaires sont également nécessaires.

Dans la mesure où les fonds prêtés sont d'origine budgétaire, on pourra orienter les bénéficiaires des prêts vers les productions souhaitées ou les pratiques culturales jugées nécessaires (restauration des sols). De même, il sera expédient d'accorder des crédits pour permettre à l'initiative individuelle de compléter l'action des pouvoirs publics, dans la mise en valeur des périmètres par exemple, ou pour favoriser l'organisation économique d'un marché (docks à céréales, huileries et centres de stockage des huiles, ateliers de traitement du lait).

Le nouveau plan quadriennal restitue donc au crédit agricole la place qui lui revient, et s'efforce de revaloriser les dotations dont il jouissait avant-guerre.

Cette action du crédit agricole est prévue :

— pour permettre aux particuliers de traiter 40 000 hectares de terres justiciables des méthodes de la D.R.S. - 800 millions sont prévus à cet effet.

— pour permettre la valorisation de 10.000 hectares de terres en périmètres irrigués, car les investissements à effectuer pour passer de la culture sèche à la culture irriguée dépassent le plus souvent les possibilités d'auto-financement des propriétaires. On estime, en effet, qu'il faut en France 3 générations pour effectuer des améliorations foncières de telle nature par la voie de l'auto-financement. 1.500 millions pourront être avancés aux agriculteurs qui équiperont leurs propriétés,

— pour amorcer des opérations de remembrement,qui pourraient être mises à l'étude en premier lieu dans les périmètres irrigables et les zones traitées par la D.R.S. où elles sont une condition essentielle de l'efficacité des travaux réalisés (200 millions),

— pour l'équipement collectif et individuel des agriculteurs, dans les conditions traditionnelles, mais avec des moyens renforcés.

Les organismes de crédit agricole, C.A.C.A.M. et caisses régionales d'une part, Fonds Commun des S.I.P. d'autre part, sont des intermédiaires indispensables pour la réalisation de cette modernisation collective et individuelle de l'agriculture. C'est donc à eux que le budget devra accorder les crédits nécessaires, sous forme de dotations ou d'avances à taux d'intérêt réduit, pour qu'ils puissent les prêter à leur tour dans des conditions à préciser.

On notera enfin qu'il est prévu d'achever, au cours de la prochaine période quadriennale, le programme de construction de docks-silos et magasins à céréales qui comporte des ouvrages d'une capacité totale de 2.885.000 quintaux de logement. Ce programme complète le programme de 1936-1946 qui a permis la construction de capacités s'élevant à 2.120.000 quintaux.

Section VI

RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Comme nous l'avons déjà dit, le plan se donne pour objectif d'agir sur les facteurs du développement agricole : le sol, l'eau, la recherche et l'enseignement agricoles, le crédit. Il s'attaque à tout ce qui fait obstacle à ce développement. Dans les chapitres qui précèdent, on a expliqué dans quelles conditions. Il est plus difficiles d'indiquer les résultats de production qui seront ainsi atteints. Trop de facteurs entrent en jeu pour déjouer les prévisions.

On se contentera donc d'exposer les axes d'effort qui paraisssent devoir être suivis et les principaux résultats que l'on pourrait attendre de l'exécution du 2e plan quadriennal.

Les productions fourragères devront être nécessairement développées, en raison de leur action favorable sur la reconstitution des sols appauvris, avec, comme conséquence logique, une orientation plus nette vers la production du bétail, particulièrement du mouton et du lait. Cet accroissement des spéculations animales est d'autant plus souhaitable que la part de l'élevage dans le revenu brut moyen de l'agriculture algérienne n'atteint actuellement que le quart, alors qu'il n'est pas loin d'atteindre les 2/3 en Métropole. Le redressement de ce déséquilibre aurait, en outre, pour résultats d'améliorer la ration alimentaire de « l'algérien moyen », généralement trop riche en féculents et d'augmenter les possibilités d'exportations au bénéfice des populations musulmanes détentrices de plus de 85 % du troupeau ovin d'Algérie.

⁂

I. - Production végétale

Compte tenu de ces lignes directrices, qui définissent l'orientation générale de la production agricole, l'évolution souhaitable des principales cultures pourrait être la suivante :

Pour les céréales d'hiver : d'importantes variations moyennes de la production ne sont pas à envisager au cours des quatre années à venir. Il ne semble pas *qu'en dehors de l'action du Paysanat*, une amélioration marquée puisse intervenir pour élever le niveau moyen de la production céréalière au-dessus de ce qu'il est actuellement.

Pour les céréales d'été, l'orientation de la production agricole vers une politique plus nette « viande et lait », donnera à la culture du maïs un intérêt particulier dans les périmètres irrigables, peut-être même l'introduction du maïs hydride permettra-t-elle à cette céréale de s'étendre aussi en sols frais, mais non irrigués. Il est également souhaitable que le riz s'implante définitivement en Algérie, au moins pour la couverture des besoins intérieurs du pays, estimés à 5 où 6.000 tonnes de riz en moyenne, ce qui représente la production de 2.000 à 2.500 ha. de rizières. L'installation de cette culture sera favorisée dans les terres salées des périmètres irrigables, par les bonifications d'intérêts qui seront consenties aux producteurs sollicitant l'aide du Crédit Agricole par une réduction du prix de l'eau, le concours technique des Services administratifs, les mesures sanitaires destinées à combattre le paludisme. Ces encouragements seront octroyés dans le cadre d'un programme de production limité à 1.000 hectares pour la 1re année, 1.500 pour la seconde et 2.000 pour la 3e année.

L'extension de la culture des légumes secs est également souhaitable. En premier lieu, pour les besoins de la consommation intérieure et l'amélioration de la ration en protéines des milieux musulmans (fèves et pois-chiches). Ensuite, pour l'exportation : lentilles, pour lesquelles la production pourrait être doublée si les débouchés le permettaient, et pois ronds de casserie, dont les surfaces cultivées pourraient aussi être très étendues, en fonction des possibilités d'exportation.

Les productions fourragères sont celles qui doivent être le plus encouragées, afin de permettre l'orientation souhaitable de l'agriculture algérienne vers une production animale plus intense. Deux zones sont à envisager. D'abord, les périmètres irrigables, susceptibles de constituer des régions de production intensive du bovin (viande et lait) à base de fourrages artificiels et plantes fourragères irriguées, et de fournir ainsi des recettes brutes élevées tout en employant un main-d'œuvre nettement plus importante que les céréales. Ensuite, les zones telliennes et steppiques où l'élevage ovin est conditionné par l'amélioration des zones de parcours, des réserves fourragères et des points d'eau et peut, dans de nombreux cas, être très avantageusement associé à la production céréalière, tant en milieux européen que musulman.

Les cultures industrielles et maraîchères sont aussi à développer dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire autant que le permettront le milieu écologique et les conjonctures économiques, parce qu'elles constituent le type des cultures à haut produit brut et besoins élevés en main-d'œuvre et qu'elles fournissent, en outre, des produits d'exportation.

Le vignoble est entièrement reconstitué. En 1956, lorsque toutes les jeunes plantations seront en pleine production, le vignoble algérien aura entièrement retrouvé son potentiel d'avant-guerre, soit 17 à 18 millions d'hls. Aucune mesure particulière ne le concerne sur le plan de la production.

L'arboriculture fruitière peut encore considérablement s'étendre tant en terres sèches (Paysanat et Restauration des sols) qu'en terres irriguées par les grands barrages. Pour les agrumes, le rythme actuel des plantations (un millier d'has par an) doit être maintenu, mais le problème des débouchés se pose. Pour les oliviers et figuiers, un effort est à effectuer, en particulier pour le Paysanat et la D.R.S. pour l'extension des plantations en utilisant de préférence les terres qui n'ont pas vocation à la production céréalière. Enfin, il ne semble pas qu'il faille encourager outre mesure les plantations d'arbres à noyau, du fait du parasitisme et des difficultés d'exportation.

⁂

II. - Production animale

Bien que le milieu algérien ne se prête pas toujours à l'élevage, dans des conditions satisfaisantes, du fait, notamment, de l'irrégularité de la production fourragère et du parasitisme, l'Algérie offre cependant encore à l'élevage de larges perspectives d'avenir, à condition d'assurer aux animaux l'alimentation indispensable par le développement des cultures fourragères et la vulgarisation des méthodes de conservation de ces denrées, d'organiser efficacement la prophylaxie collective des troupeaux et de faire de plus en plus appel à des géniteurs sélectionnés.

L'espèce ovine constitue le secteur le plus important de l'élevage algérien. C'est aussi l'espèce le mieux adaptée aux conditions particulières du milieu de l'élevage transhumant.

C'est donc sur l'élevage du mouton que se concentreront les principaux efforts en vue :

— d'abord, de développer numériquement les effectifs, en les protégeant contre les disettes et en favorisant l'extension de l'élevage ovin dans les régions où il est actuellement négligé : hautes plaines à céréales et zones telliennes où les possibilités fourragères sont certaines ;

— ensuite, en protégeant le troupeau contre les affections microbiennes et parasitaires, notamment par la pratique des balnéations et des drogages gratuits, le développement de la vaccination anticlaveleuse à titre gratuit et l'intensification des recherches en matière de pathologie ovine (camions, laboratoires) ;

— enfin, par l'amélioration qualitative du cheptel (sélection et production de géniteurs) et le développement de l'exportation des viandes de qualités (abattoirs frigorifiques, transports, marchés).

L'espèce bovine sera également développée en vue de remplacer l'équin partout où, du fait de la motorisation, il a disparu des exploitations et aussi partout où la mise en eaux des périmètres irrigables permet une production fourragère susceptible d'alimenter du gros bétail, l'objectif à atteindre étant la production du lait (en vue de l'alimentaiton rationnelle des grands centres urbains), puis de la viande.

L'espèce équine pourra aussi être encouragée pour la production du cheval de service que réclame l'agriculture algérienne et pourvoir l'Algérie de la jumenterie mulassière qui doit lui permettre de développer la production d'un mulet de qualité, soit pour ses propres besoins, soit pour l'exportation.

L'espèce asine sera aussi numériquement et qualitativement développée pour améliorer la qualité et amplifier la production mulassière locale.

En ce qui concerne l'*espèce porcine*, l'on cherchera surtout à stabiliser les effectifs, améliorer les conditions d'alimentation, perfectionner la qualité du cheptel en fonction de la nature de l'élevage (sédentaire, semi liberté ou liberté) et le protéger contre les maladies.

III. - Rôle particulier du Paysanat

Le développement du *Paysanat* prévu comme il a été dit à la Section V aura un grand rôle à jouer pour l'obtention de ces résultats.

Le programme établi comporte l'extension des secteurs d'amélioration rurale existant et la création de 100 S.A.R. nouveaux, soit 25 par an. Ce programme correspond à une augmentation d'environ 20 % des crédits inscrits au budget de 1952, et exigera que le service du Paysanat soit assez sérieusement renforcé pour remplir son rôle de guide technique et financier des S.A.R. anciens et nouveaux.

Le paysanat bénéficiera de prêts spéciaux, du Crédit agricole, notamment pour la création de noyaux pilotes, la création des parcs mécaniques, l'établissement de stations de traitement et de conditionnement des produits (figues, olives), l'équipement du pays du mouton (mise en défens), les travaux de mise en valeur (défrichements, plantations) et l'équipement individuel des fellahs.

Réplique des villages pilotes auxquels le nouveau plan métropolitain donne une particulière importance, les S.A.R. d'Algérie, dans lesquels tous les moyens d'action et toutes les méthodes d'éducation utiles sont concentrés en vue d'obtenir l'évolution systématique et rapide de la région considérée, constitueront le nouveau cadre *économique, culturel* et *social* dans lequel la vie des populations rurales autochtones s'achemine vers des normes modernes.

Avec les crédits inscrits au plan leur nombre atteindra en 1956 près de 300, dans les diverses branches de la céréaliculture, de l'arboriculture et de l'élevage, ils couvriront une étendue importante du territoire algérien et seront générateurs d'un accroissement appréciable des ressources de l'agriculture traditionnelle.

A défaut d'une extension des surfaces cultivées qui atteignent déjà à peu près leur maximum possible, l'augmentation des rendements résultant de l'amélioration des techniques dans les différents S.A.R. permettra tout à la fois d'améliorer le niveau de vie des populations rurales et d'accroître par la pratique des cultures plus intensives, le volume de l'emploi de la main d'œuvre par hectare cultivé.

Chapitre II

LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET GAZIER

Section Ire

DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES

I. - Considérations générales

On ne saurait certes oublier que l'Agriculture occupe la première place en Algérie parmi les activités professionnelles, pour l'importance de la *population* qu'elle emploie. La part de l'Agriculture dans la *production* globale est également prédominante. Le Service de la Statistique Générale de l'Algérie évalue cette part à 39 % (contre 28 % seulement à la production industrielle), ce qui est un pourcentage considérable par rapport à celui de pays fortement industrialisés (moins de 10 % aux Etats-Unis). Le développement des activités agricoles peut enfin contribuer de façon très importante à l'amélioration de la balance commerciale. On pense ici, notamment, aux matières textiles (laine, coton, pâte à papier) pour lesquelles la France et l'Algérie sont entièrement dépendantes de l'étranger.

Mais les possibilités d'extension des activités agricoles ont néanmoins des limites .Pour faire face aux problèmes posés par une démographie exubérante, l'Algérie doit faire appel à toutes ses ressources potentielles. Or, du triple point de vue de l'emploi de la main-d'œuvre, de l'élévation du niveau de vie et de l'équilibre de la balance commerciale, l'industrialisation apporte des solutions complémentaires qu'il ne faut pas négliger. Elle est un moyen dans la gamme des moyens à mettre en œuvre pour résoudre le problème d'équilibre : accroissement démographique, développement économique.

De surcroit, la situation insulaire de l'Algérie peut compromettre, en cas de crise internationale, la régularité de ses approvisionnements. De ce point de vue aussi, l'industrialisation se présente comme une nécessité.

Mais, pour s'implanter et prospérer, les industries nouvelles ont besoin d'être aidées pour vaincre le handicap des charges financières,

du coût élevé de l'énergie et de l'étroitesse du marché, jointe à l'importance des distances.

Elles reçoivent cette aide dans le cadre du Plan d'Industrialisation de l'Algérie.

La réglementation applicable en la matière attribue aux industries nouvelles — ou anciennes industries faisant l'objet d'une extension suffisante — intégrées à ce titre au Plan d'Industrialisation par arrêté du Gouverneur Général, des remises fiscales portant sur l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et sur la Taxe à la Production. Elle leur facilite en outre l'accès au crédit.

Bien entendu, ces procédures d'agrément au Plan d'Industrialisation sont menées avec une grande prudence.

Les résultats obtenus ont été décrits dans la première partie de ce rapport, consacrée à la situation générale de l'Algérie à l'expiration du 1er Plan Quadriennal.

II. - Programme prévu au plan quadriennal

La création d'industries nouvelles dépend presque intégralement de l'initiative privée. Il est difficile de prévoir et de chiffrer en la matière. Le rapport particulier, présenté sur cette question n'est donc qu'une esquisse des réalisations susceptibles d'être réalisées dans le cadre du 2e Plan Quadriennal. Des projets figurant à ce programme ne verront peut-être pas le jour, d'autres seront transformés ; on pourra, en sens inverse, réaliser des projets qui ne sont pas actuellement prévus.

1. — *Dans le domaine de la transformation des produits de l'agriculture*, on a prévu :
   - — 3 usines de traitement des produits et sous-produits de la pêche ;
   - — le doublement de la capacité de l'usine de jus de fruits existante ;
   - — l'installation d'une sucrerie pouvant produire 5.000 tonnes par an de sucre de betterave, qui a été agréée ;
   - — l'édification d'une laiterie-fromagerie et d'une biscuiterie.

2. — *Dans le domaine des matériaux de construction*, on a prévu :
   - — l'installation d'un deuxième four à la cimenterie de St-Lucien ;
   - — l'installation d'une cimenterie nouvelle dans l'Est constantinois ;
   - — l'installation d'une petite cimenterie à Colomb-Béchar ;
   - — la création d'une fabrique de briques et d'une fabrication de plâtre chirurgical.

La production locale de ciment qui est passée de 84.000 tonnes en 1938 à 480.000 tonnes en 1952, pourra alors suffire entièrement aux besoins de l'Algérie, estimés à 650.000 tonnes en 1952.

3. — *Dans le domaine des industries métallurgiques mécaniques*, on a prévu :

— le développement des installations nouvelles existantes et la création d'installations nouvelles pour le travail de métaux ferreux et non ferreux. L'importance des besoins locaux et le degré actuel d'évolution de la main-d'œuvre doit permettre de combler les lacunes de l'Algérie dans ce domaine.

— l'installation d'une laitonnerie,

— la création de moyens de forge,

— la fabrication de pièces détachées pour tracteurs agricoles et engins du génie civil,

4. — *Dans le domaine des industries chimiques et diverses*, un grand nombre de projets sont susceptibles de réalisations. Parmi eux les plus importants sont :

— la création d'une industrie d'engrais azotés, soit par la valorisation sur place des charbons des houillères du Sud-Oranais (avec fabrication simultanée d'hydrocarbures synthétiques), soit par la fabrication de l'hydrogène nécessaire dans une usine du littoral. La création d'une industrie chimique de ce genre comblerait une lacune grave pour l'agriculture algérienne et permettrait l'approvisionnement en acide nitrique de la poudrerie qui est projetée par ailleurs. Elle ferait naître sans doute une série d'activités connexes.

— la création d'une manufacture de caoutchouc et d'une fabrique de pneumatiques et chambres, au niveau de 500 pneus par jour dans les dimensions usuelles, projet agréé au plan,

— la création d'une petite raffinerie de pétrole 100 tonnes par jour,

— la création d'une fabrique, agréée au plan, de pansements et gaz hydrophile.

— la création, en cours, d'une fabrique de sacs à valve en papier Kraft.

D'autres projets seraient intéressants à favoriser :

— création d'une unité industrielle de modèle normal pour la filature et le tissage du coton produit localement,

— manufacture de façonnage du carton,

— usine de pâtes à papier, provenant de l'eucalyptus,

— valorisation des déchets de liège, actuellement improductifs, et fabrication de cires et de matière plastique.

Au total, le plan quadriennal prévoit 14 milliards d'investissements dans l'industrie. Cette prévision n'est pas exagérée. Elle reste au-dessous de ce qui a été réalisé depuis 1948. Sur ces quatorze milliards, le plan prévoit 6 milliards huit cent millions de crédits garantis.

Section II

L'EQUIPEMENT MINIER ET LES RECHERCHES DE PETROLE

I. - La production charbonnière

Le plan quadriennal 1949-1952 avait pour but d'équiper les Houillères pour porter leur production marchande à 300.000 tonnes/an, en doublant le rendement fond et jour, tout en réduisant le prix de revient.

En fait, la production a été effectivement portée à 1.000 tonnes/jour et le rendement fond et jour a été plus que doublé avant même le terme du plan. Si le prix de revient n'a pu être réduit à l'expiration du délai de 4 ans, la raison en est à la conjoncture générale, mais l'on peut dire que toutes corrections faites de l'incidence de la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie, l'exécution du plan a amené effectivement la baisse de prix de revient escomptée à l'origine du plan.

Pour un total de crédits prévus au plan quadriennal 1949-1952, s'élevant à 980 millions sur lesquels n'a été accordé que 820 millions mais qui ont été complétés par 438 millions provenant de l'auto financement, il a été dépensé effectivement : 1.159 millions

dont 600 millions correspondent aux dépenses de modernisation proprement dites qui ont permis les améliorations indiquées ci-dessus, la différence correspondant au maintien du potentiel de la mine.

Trois hypothèses d'équipement minier complémentaires ont été faites.

La première se donne uniquement pour objectif de maintenir le potentiel d'extraction actuel, tant en pratiquant les renouvellements industriels nécessaires, qu'en modernisant ou renforçant certaines installations du jour. Il s'agit notamment de préparer des sièges d'extraction nouveaux, d'acheter un nouveau lavoir dont on attend la réduction de la teneur en stérile et une réduction sensible des frais de lavage, d'augmenter la puissance de la centrale électrique.

La deuxième hypothèse comporte la mise en exploitation progressive du gisement houiller de Ghorassa, au lieu dit Ksi-Ksou, qui possède déjà une descenderie à mécaniser, pour arriver à une production de l'ordre de 200 tonnes/jour de charbon brut. Cette deuxième hypothèse représente, pour les 4 années à venir, un investissement global de 1.350

millions. *Les essais d'exploitation qui ont été faits dans ce nouveau gisement permettent d'envisager un rendement double du rendement actuel de Kenadza-Béchar* et d'améliorer la recette grâce à la meilleure qualité du charbon du gisement.

Si l'exploitation était complètement tranférée à Ksi-Ksou, le déficit de la mine serait ramené de 600 millions à 100 millions. Mais ce transfert complet ne peut être envisagé dans la période quadriennale actuelle, car il nécessiterait, outre des investissements supplémentaires dans la mine, la construction d'un embranchement de voie ferrée par le Méditerranée-Niger (40 millions) la construction d'une cité ouvrière (400 millions), l'exécution de travaux de réfection sur la piste parallèle à la voie ferrée entre Colomb-Béchar et Ksi-Ksou, (100 millions) l'exécution d'une bretelle ferroviaire de Kenadza à Ksi-Ksou par le Méditerranée-Niger (150 millions).

Le Conseil d'Administration des H.S.O. s'est contenté d'autoriser la mise à exploitation de la descenderie actuelle dont la production, estimée à 60.000 tonnes par an, viendrait s'ajouter à celle des trois sièges d'extraction actuels de Kenadza-Béchar-Djedid.

Les sommes à investir dans cette hypothèse sont de 750 millions de crédits A et B.

La troisième hypothèse comporterait l'édification d'une centrale thermique de 50.000 kw de puissance, dont le courant serait transporté en majeure partie dans le Tell. Les études de ce projet sont déjà avancées. Le Conseil d'Administration des H.S.O. demande qu'on envisage, sinon sa réalisation, du moins son démarrage au cours de la période quadriennale. Cette question doit évidemment être examinée sous l'angle des choix à exercer entre les différentes solutions qui peuvent être données au problème de l'accroissement des besoins en électricité de l'Algérie pendant cette période et les années suivantes.

Dans le cas d'espèce, le choix devra s'inspirer, non seulement des préoccupations de rentabilité propres à Electricité et Gaz d'Algérie mais aussi de l'ensemble des intérêts en présence, ceux de la Houillère, ceux du Chemin de Fer Méditerranée-Niger, et, d'une manière générale, ceux du développement économique de la région de Colomb-Béchar.

Si aucun crédit n'a été inscrit au programme d'investissement des H.S.O. pour cette réalisation éventuelle, c'est que — en cas de décision favorable — le crédit nécessaire au démarrage du projet devrait être prélevé sur ceux qui sont prévus pour permettre à « Electricité et Gaz d'Algérie » la réalisation de nouvelles tranches thermiques ou hydrauliques.

II. - L'exploitation et les recherches minières

Dans la première partie de ce rapport, nous avons vu que la production minière avait fortement augmenté depuis 1948. L'accroissement de la production a été surtout remarquable pour le minerai de fer et les minerais de plomb et de zinc. En ce qui concerne le minerai de fer, il se poursuivra pendant la période 1953-1956, par l'exécution du programme préparé par la Société de l'Ouenza, et dont la réalisation porterait la production de cette société de 1.350.000 tonnes en 1952, à 2.500.000 tonnes en 1956.

La production des autres minerais, après avoir été favorisée par les cours internationaux, traverse actuellement une crise due à l'effondrement de ces cours.

Cependant, l'industrie minière est en mesure de prendre une grande extension de 1953 à 1956, si les propositions du Plan quadriennal sont acceptées.

Les conditions de cette expansion résident :

— dans le maintien et le renforcement des moyens de recherches du bureau de recherches minières d'Algérie (B.R.M.A.)

— dans le soutien à accorder par le crédit aux industries minières.

Programme du Bureau de Recherches Minières d'Algérie.

Le B.R.M.A., créé en 1948, a entrepris des recherches systématiques à partir d'un plan d'ensemble. Il s'est équipé en personnel et en matériel. Il a procédé à l'installation à Maison-Carrée d'un laboratoire.

Il est envisagé de poursuivre l'effort d'équipement de façon à porter de 700 à 1000 mètres par mois la capacité de forage et de 400 à 800 mètres la capacité de travaux miniers.

Sur cette base, le budget du B.R.M.A. serait de 450 millions par an.

⁂

III. - Les recherches et l'exploitation de pétrole

Au cours de l'exécution du premier Plan quadriennal, la Société Nationale de Pétrole en Algérie (S.N. REPAL), dont le capital appartient pour moitié à l'Algérie et pour moitié au Bureau de Recherches de pétroles (B.R.P.), a été l'instrument de l'Algérie dans la recherche du pétrole et le seul organisme doté de la mission permanente et des moyens attachés à cette technique.

Dans le Nord de l'Algérie, elle possède 8 permis : 5 dans la zone Sud-tellienne (bordure Nord des Hauts-Plateaux) 2 dans le bassin du Hodna, 1 dans le bassin de l'Est Constantinois (permis de Tébessa).

Ces huit permis font au total environ 40.000 km2. En outre, la S.N. REPAL a déposé un permis en cours d'instruction dans le bassin du Chéliff.

Les recherches superficielles entreprises dès 1947 par la S.N. REPAL, dans la vaste zone désertique du Sahara algérien et le dépôt de demandes de permis qu'elle a décidé en 1949, en liaison avec la Cie. Française des Pétroles, ont provoqué des initiatives nouvelles.

A l'heure actuelle, l'ensemble des permis exclusifs attribués dans le Sahara septentrional et central représente une superficie de 580.000 km2, se divisant comme suit :

— *S.N. REPAL* : 6 permis totalisant 116.000 km2 accordés par arrêté du 16 octobre 1952, s'ajoutant à un permis antérieur dans la région de Colomb-Béchar (43.000 km2).

— *Compagnie Française des Pétroles* (C.F.P.) : 6 permis totalisent 116.000 km2 accordés simultanément.

— *Compagnie des Pétroles d'Algérie* (C.P.A.) : Association du groupe Royal Dutch-Shell, d'une part (65 % du capital) et de la Régie Autonome des Pétroles (R.A.P.) et du B.R.P. d'autre part (35 % du capital) — 7 permis totalisant 160 000 km2.

— *Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara* (C.R.E.P.S.) : Association du groupe R.A.P.-B.R.P. (65 % du capital) et du groupe Royal-Dutch/Shell (35 % du capital) - 7 permis totalisant 145.000 km2.

— On doit noter, d'autre part, l'activité de la *Socité des Pétroles d'Aumale* (S.P.A.), grâce à laquelle l'Algérie est entrée dans la période d'exploitation du pétrole, avec un tonnage journalier de 350 tonnes. Le capital de cette Société est souscrit et suivi par moitié par la S.N. REPAL qui assure l'exploitation technique et par des capitaux privés.

Le Plan quadriennal précédent a été caractérisé par la seule présence et le seul apport de la S.N. REPAL, à laquelle le budget de l'Algérie et le B.R.P. ont versé chacun 2 M. 300 millions. Grâce à d'autres ressources la S.N. REPAL aura pu effectuer 6 M. 150 millions de dépenses productives, dont 4 M. 200 millions de travaux de recherches, les zones sahariennes s'inscrivant déjà pour 952 millions dans ce dernier chiffre.

Le Plan quadriennal nouveau se présente avec une ampleur infiniment plus grande, car la S.N. REPAL n'est plus seule. Mais le financement des recherches par le budget de l'Algérie est limité aux travaux de notre Société nationale. Le programme de cette dernière correspond à un volume total de dépenses de plus de 13 milliards. Elle doit y faire face, à concurrence de 9 milliards 600 millions, par des augmentations de capital souscrites par l'Algérie et le B.R.P. par moitié, et pour le reste, par des recettes provenant des travaux qui lui sont confiés à titre d'entrepreneur, notamment par la S.P.A., et de sa part dans les bénéfices de cette dernière.

Sur la base des engagements financiers minimum pris par elles, conformément à la législation en vigueur, les trois autres sociétés permissionnaires au Sahara doivent effectuer un programme de travaux qui s'élèvent pendant la période du Plan 1953-1956 à 10 milliards environ. On est en droit de penser que ce minimum sera largement dépassé.

Enfin, sur l'hypothèse d'une production portée en 1956 à 580 m3 jour, la Société des Pétroles d'Aumale investirait, en recherches et en développement du champ de l'Oued Guétérini, 3 milliards 300 millions, dont 1.700 à provenir de ses bénéfices d'exploitation et 1.600 du Fonds Métropolitain de soutien à la production des hydrocarbures .

Au total, 27 milliards au moins seront investis en Algérie dans la recherche du pétrole au cours des quatre prochaines années. Avec d'aussi puissants moyens cette recherche entre dans une phase qui autorise les plus grands espoirs.

Section III

LE DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET GAZIER

I. - Le programme d'E.G.A.

En 1952 s'achève le premier programme quinquennal 1948/1952 qui a permis de passer d'une production de 346 millions de KWH en 1946 à une production de 667 millions de KWH en 1951, soit une augmentation de 84 %. Les ouvrages exécutés sont : deux centrales thermiques nouvelles de 50.000 KW chacune à Oran et à Bône, l'aménagement hydroélectrique de l'Oued Agrioun (96.000 KW installés, 180 millions de KW par an) et un réseau d'interconnexion à 150 KW allant d'Oran à Bône. En 1952, pour une production théorique de 700 millions de KWH, la production hydraulique sera de 325 millions de KWH, la production thermique de 375 millions de KWH sur lesquels 200 millions de KWH peuvent être fabriqués à l'aide des bas produits des H.S.O., ce qui contribue fortement à l'équilibre de la balance commerciale de l'Algérie. Une cokerie gazière moderne a été créée à Oran, permettant de produire sur place du coke métallurgique. C'est donc dire que ce programme quinquennal a réalisé la charpente maîtresse de l'équipement électrique et gazier de l'Algérie.

Toutefois les freinages successifs qu'il a subis ont empêché de terminer le barrage de l'Iril Emda indispensable à la régularisation de l'Oued Agrioun et, en outre, l'année 1952 s'achèvera avec 7 milliards de dettes à court terme provoquées en grande partie par la non réalisation des ressources du programme de financement 1952. Cette dette pèsera lourdement sur le progremme quadriennal 1953-1956. Le programme dont la réalisation est envisagée, et qui est chiffré à 52 milliards, n'est donc en réalité que de 45.

Le programme proposé est basé sur un accroissement de la consommation d'énergie électrique de 10 % par an, indispensable pour suivre l'évolution économique, compte tenu de l'accroissement de la population algérienne, et donner ainsi des bases solides à l'œuvre sociale qu'on veut édifier par ailleurs (augmentation d'une année sur l'autre, depuis 1947 : 11, 6 %, 12 %, 13,5 %, 13,7 %, 5,9 %). La production passera ainsi de 800 millions de KWH en 1953 à environ 1.100 millions de KWH en 1956 et à 1.400 millions de KW en 1959. Cette dernière production est donnée à dessein, car étant donné le délai normal de réalisation des ouvrages de production d'électricité, aucun nouvel ouvrage du présent programme n'entrera en service avant 1957, sauf la turbine à gaz prévue à la Centrale Thermique d'Alger précisément pour permettre d'attendre la venue des autres réalisations.

Ces nouveaux ouvrages comportent principalement :

— l'aménagement hydroélectrique de l'Oued Djendjen Supérieur (la première tranche mise en essai en 1957 aura une production annuelle de 190 millions de KWH et une puissance installée de 125.000 KWH ; la deuxième tranche terminée fin 1958 donnera sans augmentation de puissance une production supplémentaire de 120 millions de KWH) ;

— deux tranches thermiques de 50.000 KW à installer à Alger dont la mise en marche d'essai est prévue respectivement pour 1958 et 1960 (commencement des travaux 1955, 1957) ;

— la dérivation des eaux du Bou Sellam dans l'Oued Agrioun, qui augmentera la production annuelle de l'aménagement de cet oued de 75 millions de KWH en 1959 ;

— l'augmentation de la puissance disponible à la centrale thermique d'Alger pour permettre d'attendre la mise en service de l'aménagement de l'oued Djendjen.

L'accent a été mis, dans ce nouveau programme, sur les travaux de la distribution d'énergie électrique qui contribuent à la production dispersée aussi bien dans le secteur minier que dans le secteur agricole et dans celui des industries de transformation. La distribution sera grandement améliorée par la construction de nouveaux postes de 60 KW destinés à réalimenter des réseaux existants à moyenne tension, actuellement à limite de capacité. Des améliorations des réseaux basse tension sont également prévues.

Au point de vue gazier, le programme comporte essentiellement l'achèvement d'une cokerie gazière à Alger.

Au total, le nouveau programme a un volume inférieur de 25 % par rapport au 1er programme. La moyenne annuelle des investissements antérieurs a été, en effet, de 16 milliards en francs 1951, tandis que la moyenne des investissements de 1953 à 1956 ne serait que de 11 milliards 1/2 (déduction faite de 7 milliards de paiement, à effectuer au titre de l'ancien programme).

II. - Electrification rurale

Les travaux dits « d'Electrification Rurale » ont pour objet essentiel de raccorder progressivement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité les centres ruraux, les fermes isolées ou groupes de fermes, les douars et mechtas susceptibles par leur contexture de justifier l'implantation d'un réseau à distribution d'électricité, les centres des territoires du Sud, en excluant ceux qui, trop éloignés, sont justiciables d'une station électrogène locale.

La puissance publique donne son concours financier aux collectivités locales (communes, groupes de communes, associations agricoles) en vue de créer les réseaux de distribution d'énergie électrique dont elles ont

besoin. Les financements admis comprennent des crédits budgétaires, des participations des collectivités intéressées et des participations d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Les besoins insatisfaits sont immenses. Des régions entières d'Algérie, comme la Grande Kabylie où la densité de population est en moyenne de 150 habitants au km2, n'ont que quelques centres électrifiés. Dans les grandes plaines sublittorales, toutes mises en valeur cependant, de nombreuses exploitations européennes et la quasi-totalité des fermes musulmanes ne sont pas raccordées au secteur électrique ; quelques-unes cependant disposent de sources autonomes. Dans les périmètres d'irrigation, presque tout est à faire : ossature et distribution. Des bouclages de réseaux à moyenne tension et des lignes pénétrantes dans le Sud doivent être réalisés, au titre de l'électrification rurale, pour asseoir convenablement les réseaux existants et répondre aux appels qui sont faits en vue de la suppression des stations électrogènes locales.

L'électrification rurale répond à un besoin tant au point de vue économique que social. Elle doit améliorer les conditions d'existence des agriculteurs, vaincre l'isolement des campagnes. Elle permet surtout d'accroître la production agricole et artisanale, et même l'utilisation des petites industries. Elle tend à éviter l'afflux de la main-d'ouvre dans les villes.

Pour apprécier l'importance des crédits inscrits au plan, il n'est pas inutile de schématiser grossièrement le rapport qui existe entre les crédits de subvention et d'emprunt réservés à l'électrification rurale et les réalisations qu'ils permettent.

Un groupe de 3 exploitations agricoles isolées dans les zones assises de culture d'Algérie, nécessite en moyenne 5 millions pour son électrification dont 2.000.000 de francs de crédits A + B.

— Une agglomération musulmane (douars, petits villages kabyles..) près de 15 millions en moyenne, dont 12 de crédits A + B.

Avec un crédit annuel A + B de 1 milliard, on pourra donc compter sur environ 70 ensembles, composés d'un groupe de 3 fermes et d'une agglomération.

Chapitre III

COMMUNICATIONS ET TOURISME

Section Ire

MODERNISATION ET EXTENSION DU RESEAU ROUTIER

Le réseau routier à la charge de l'Algérie comprend 8.500 kms. de routes nationales dont 800 kms. environ encore en lacune ou ouverts en pistes carrossables. Ces routes nationales, au nombre de 41, sont bien réparties sur l'ensemble des régions du Nord, avec une densité de 40 mètres de route au km2 de superficie (150 m. en France). Ce réseau comprend en outre 11.000 kms. de pistes sahariennes pour un territoire de près de 2 millions de km2.

L'Algérie subventionne, d'autre part, annuellement, l'ouverture de chemins départementaux importants. Le réseau départemental s'étend sur 14.000 kms., dont 2.600 kms. environ sont en lacune ou ouverts en pistes carrossables.

Enfin, le réseau des chemins vicinaux ordinaires, à la charge des Communes, comprend 13.000 kms. de chemins dont 1/3 environ en lacune et il s'y ajoute plus de 17.000 kms. de chemins ruraux reconnus et de pistes de pénétration dans les douars, dont une bonne partie n'est pas en état de viabilité. L'Algérie subventionne également l'ouverture de cette catégorie de voies.

Au cours des 4 années d'exécution du Plan quadriennal 1953-1956, on se proposera d'atteindre les quatre objectifs principaux suivants :

1° *L'effort à accomplir pour l'équipement routier du pays doit se porter en premier sur la modernisation du réseau actuel de routes nationales* pour le rendre apte à la circulation automobile rapide et lourde.

Cette modernisation est commandée par le nombre croissant de véhicules. De 1938 à 1952, le parc de voitures de tourisme est passé de 15.000 à 57.000, le parc de véhicules utilitaires de 6.300 à 43.000.

Les travaux de modernisation sont également exigés par leur rentabilité qui, pour être indirecte, n'en est pas moins certaine. En Algérie, où la densité des voies de chemins de fer sera toujours légère

par rapport à l'étendue du pays, le coût des transports routiers joue un grand rôle dans la vie économique. Or, l'abaissement du prix de revient de ces transports dépend étroitement de l'aménagement du réseau. Il importe donc que les routes des grands parcours permettent à la fois des économies de matériel, de carburants et de pneumatiques et des économies de temps. Débit de la voie, maintien d'une vitesse régulière de marche, sécurité de la circulation, les routes algériennes — même les meilleures — sont loin de posséder ces qualités.

En troisième lieu, une substitution progressive de la route au rail, génératrice d'économies substantielles, sur certains itinéraires desservis par la voie étroite, ne peut se concevoir qu'à condition de posséder pour les routes des dotations accrues permettant de faire sur ces itinéraires des améliorations rapides.

2° *L'effort doit se porter parallèlement sur les liaisons qui restent à ouvrir* vers des régions qui semblent promises à un développement économique intéressant (Colomb-Béchar) ou qui peuvent être des centres de tourisme recherchés (Kabylie, Aurès).

3° A ce dernier point de vue, la nécessité se fait également sentir de plus en plus *d'améliorer les conditions de roulage des pistes sahariennes dans les régions des oasis du Nord*. L'Algérie est assez richement dotée par la nature pour être un pays de tourisme, mais l'état de l'infrastructure routière constitue actuellement un obstacle certain à l'essor du tourisme dans des régions qui s'y prêteraient naturellement. D'autre part, l'effort important que l'on envisage dans le domaine des recherches minières et pétrolières entrainera d'importants déplacements de matériels et de personnes et exigera, de ce fait, une plus grande attention à l'amélioration des pistes que dans le passé.

4° *Des chemins ruraux et des voies de pénétration dans les douars seront aménagés, à une cadence soutenue*, environ 500 kms, par an. Cet objectif va de pair avec tous les projets d'amélioration rurale prévus dans ce deuxième plan quadriennal.

*
**

Du point de vue financier, ces différentes actions se traduisent de la manière suivante :

Pour les routes nationales, il est prévu un crédit de 9 M 500 millions, dont 2 M 670 m. pour la modernisation de la rocade Nord, 450 m. pour celle de la rocade Sud, 4 M 130 m. pour celle des autres itinéraires et 2 M 250 m. pour les constructions de sections de routes nouvelles. Bien que ces crédits soient notablement plus importants (le triple) que ceux dont on a disposé au cours des années précédentes, ils restent modestes par rapport aux besoins, puisqu'un inventaire récemment entrepris des travaux à exécuter pour moderniser l'ensemble du réseau des routes nationales d'Algérie a permis de chiffrer à 80 milliards le coût de ces travaux.

Ce crédit de 9 M 500 m. affecté aux routes nationales se répartirait, entre les différentes natures de travaux, à raison de :

26 % pour les travaux de modernisation sur place,

45 % pour les travaux de modernisation par déviations (suppression de passages à niveau, notamment),

29 % pour les travaux de constructions nouvelles.

Par rapport à la période quadriennale qui vient de s'écouler, ces pourcentages marquent une accentuation de l'effort dans la construction de routes nouvelles au détriment des travaux de déviations et d'évitements. On peut estimer à 150 kms. la longueur des sections nouvelles qui seraient construites pendant la période quadriennale.

Pour les pistes sahariennes, un crédit de 1 M 400 m. est prévu, réparti à concurrence de 1 M pour la modernisation sur place et de 400 millions pour les travaux de constructions nouvelles qui s'appliqueraient à 250 kms. de pistes.

Pour le réseau communal, l'effort à consentir s'élèverait à 4 M. 800 millions dont 3 M. 200 m., soit 800 millions par an, à la charge de l'Algérie.

***

Ce programme de modernisation et de développement ne remplirait qu'imparfaitement son objet si les crédits de routes inscrits au budget ordinaire de l'Algérie et aux budgets des collectivités locales n'étaient pas suffisants pour permettre un entretien correct. On a calculé que les crédits d'entretien alloués en Algérie pour les routes nationales, rapportés au kilomètre de route, ont été inférieurs de 22 % à ceux alloués en métropole pour la même période ; malgré le redressement opéré en 1952, ils sont encore cette année-là inférieurs de 15 %. Or, s'il est exact que la circulation est moins intense sur les routes algériennes, celles-ci subissent par contre, du fait de l'irrégularité ou de la sévérité du climat, et de la mauvaise qualité générale des sols, des causes de détérioration inconnues en métropole.

Il conviendra donc, ne serait-ce que pour éviter le détournement des crédits d'équipement de leur véritable fin d'assurer à l'avenir une meilleure dotation des routes en crédits d'entretien. En concentrant, comme il doit être de règle, sur les seuls travaux de modernisation et de développement, les crédits d'équipement, l'utilisation de ces derniers pourra se faire de manière beaucoup plus rationnelle, selon un plan judicieusement ordonné, dont l'adoption rendra possible l'appel aux techniques routières les plus récentes et favorisera par suite, l'abaissement du prix des travaux.

Section II

INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT PORTUAIRES

I. - Considérations générales

Le trafic des ports algériens a retrouvé quantitativement ses éléments d'avant 1939. L'infrastructure portuaire répondait déjà, en général, aux besoins normaux de cette époque et a même pu faire face aux besoins exceptionnels du temps de guerre. Elle ne nécessite donc que des ouvrages de complément correspondant à l'achèvement ou à la mise à exécution de programmes déjà élaborés avant 1939 et dont les hostilités avaient empêché la réalisation.

L'équipement en outillage, par contre, était avant-guerre manifestement insuffisant, voire pour certains ports indigent.

Le nombre de voyageurs qui dépasse de 53 % celui de 1938 justifie aussi la préoccupation de doter les ports les plus fréquentés des installations indispensables aux passagers.

Le nouveau Plan quadriennal devra s'efforcer de poursuivre la tâche entreprise depuis 1948, pour mieux assurer la sécurité des navires dans les plans d'eau, augmenter la profondeur des bassins en tenant compte de l'accroissement du tonnage des bateaux et de leur tirant d'eau, équiper les quais et terre-pleins en vue d'améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les navires.

Les ouvrages et les équipements nouveaux procureront à l'économie générale des avantages substantiels : réduction du séjour des navires, accélération des rotations, meilleure utilisation du tonnage de frêt. On doit en attendre aussi de meilleures conditions pour l'exportation des produits miniers et agricoles. C'est l'intérêt de l'Algérie que les marchandises soient manipulées à l'arrivée comme au départ avec le maximum de célérité et de sécurité pour ne pas être grevées de frais accessoires.

Enfin, il convient de réserver une suite favorable à des demandes de création ou d'amélioration de ports-abris pour les pêcheurs. Des investissements raisonnables dans ce domaine permettent d'accroître la sécurité des pêcheurs et d'améliorer les conditions de débarquement du poisson ; ils présentent de ce fait un intérêt économique et social certain.

II. - Programme prévu au plan quadriennal

Le Plan quadrionnal prévoit pour quatre ans :

6 M. 388 millions pour les travaux d'infrastructure, à raison de :

4 M. 496 m. pour les grands ports : Alger (1.800), Oran (1.096), BÔNE (1.690).

692 m. pour les ports secondaires : Mostaganem (442) et Philippeville (250).

1 M. 200 m. pour les petits ports et ports de pêche.

4 M. 410 millions pour les équipements portuaires, la poursuite des travaux de la gare maritime d'Alger intervenant dans ce chiffre pour 2 M. 880 millions.

Total : 10 M. 798 millions.

Sur ce programme, les dépenses à la charge de l'Algérie s'élèveraient à 3 M. 794 millions, en augmentation de 50 % par rapport aux dépenses du Plan précédent.

Comme il a été dit plus haut, il s'agit, dans la plupart des cas, d'achever des programmes élaborés et approuvés par des lois et décrets.

Mis à part le nouvel avant-port d'Alger, dont il est prévu de commencer la construction, les ouvrages projetés ne sont pas autre chose que des compléments, voire des adaptations des ouvrages existants.

Le nouvel avant-port d'Alger serait un ouvrage considérable, de l'ordre de 15 milliards, selon les plans primitifs. Cet ouvrage a été conçu pour protéger la passe Nord et réduire ainsi l'agitation, très gênante, qui pénètre par grosse mer dans cette partie du port. L'évolution technique du problème n'est pas encore au point et il n'est pas exclu que des dispositions plus économiques se révèlent acceptables. Le crédit de 1 milliard inscrit pour cette réalisation ne présente en tout cas qu'un caractère indicatif.

Section III

CHEMINS DE FER ALGERIENS

Une place très importante a été accordée, dans l'exécution du 1er plan quadriennal, à la modernisation des Chemins de Fer Algériens. 17 milliards ont été consacrés à cet effort qui a porté sur le remplacement d'un matériel arrivé à la limite de l'usure par l'utilisation intensive qui en avait été faite pendant les hostilités et par l'absence des renouvellements.

Pour le matériel roulant, cet effort a permis de moderniser les machines de traction et de renouveler le parc de wagons et voitures.

Il a porté essentiellement sur la voie normale où la traction vapeur a été supprimée et remplacée par la traction Diésel électrique.

Sur la voie étroite, la même opération a été entamée mais d'une manière très limitée.

Pour l'infrastructure, le retard dans les renouvellements de voie, qui pouvait être estimé à plus de 500 km. (sur un réseau de 4.500) a été diminué de 100 km., les opérations de renouvellement ayant surtout porté sur la voie normale.

L'électrification jusqu'au Kouif de la ligne Bône-Tébessa-Kouif a été terminée.

La mise à voie normale de la ligne de Bône à Saint-Charles a été réalisée.

L'intérêt de ces réalisations n'est pas douteux et les usagers qui bénéficient d'un service mieux assuré, plus confortable et plus rapide leur ont rendu hommage.

De 1938 à 1952, le trafic voyageurs s'est accru de 12 %, le trafic marchandises de 32 %, tandis que les effectifs du personnel étaient ramenés de 17.300 à 14.600. Les économies de combustible et d'entretien permises par la traction Diésel, contribuaient d'autre part à comprimer les dépenses autres que de personnel, qui ne sont actuellement qu'au coefficient 22 par rapport à 1938.

En dépit de ces améliorations très nettes des conditions de l'exploitation, le déficit du réseau est au coefficient 33 par rapport à 1938. Les charges de personnel restent encore très lourdes et surtout, par crainte d'une évasion du trafic, les tarifs n'ont pu suivre la dévaluation de la monnaie. Ils ne sont qu'au coefficient 15 en ce qui concerne les voyageurs et au coefficient 22 pour les marchandises.

Pour avoir une idée exacte de l'imporance du déficit d'exploitation, il faut considérer qu'une bonne part des investissements faits ne sont

pas autre chose que de simples renouvellements, qui permettent au réseau de conserver la même valeur du point de vue de son outillage et de ses installations, sans modernisation ni extension.

Si donc, au déficit d'exploitation proprement dit qui a dépassé, en 1952, 6 M. 5 on ajoute le montant des dépenses de renouvellement, la charge totale supportée par l'Algérie apparaît hors de proportion avec les possibilités de son budget et les moyens réduits qu'elle consacre à d'autres secteurs vitaux.

C'est pourquoi il importe d'examiner avec sérieux le cas des lignes les plus déficitaires et, notamment, des voies étroites. En attendant le résultat des études entreprises à cet égard, la prudence commande de suspendre tout investissement nouveau de quelque envergure sur ces voies toutes doublées par des routes ou des pistes, qui seraient aptes dans la plupart des cas, et au prix d'aménagements peu coûteux, à écouler le faible trafic des régions traversées. Poursuivre simultanément le rééquipement de ces voies et l'aménagement du réseau routier parallèle chargerait inutilement l'économie du pays des frais de deux modes de transport se faisant concurrence sur un trafic insuffisant.

Pour ces raisons, le programme quadriennal présenté pour les C.F.A. a pu être limité à 15 milliards. Il concerne essentiellement l'infrastructure de la grande rocade et le matériel roulant à voie normale, pour lesquels il est réellement indispensable et profitable de parachever l'œuvre de rénovation entreprise depuis 1947.

Dans le cadre de ce programme de 15 milliards, on a essayé d'établir la ventilation entre les travaux et les équipements constituant de simples renouvellements et ceux qui entraînent une véritable modernisation. Sous les réserves qu'appelle nécessairement un tel calcul, on a estimé la part des dépenses de renouvellement à 76 % et celle des dépenses de modernisation à 24 %.

Section IV

EQUIPEMENT DES AERODROMES REGIONAUX

Le plan d'équipement de l'Algérie ne peut concerner que les aérodromes régionaux dont les dépenses d'infrastructure sont à la charge de l'Algérie. Les aérodromes d'Alger, d'Oran et de Bône sont à la charge de la Métropole.

Le plan d'équipement aéronautique de l'Algérie, retenu en 1949 par le Conseil Supérieur de l'Infrastructure et de la Navigation Aérienne, comprend l'amélioration ou l'aménagement de trente huit aérodromes régionaux répartis dans les territoires du Nord et du Sud.

Cette infrastructure locale doit être la base de l'édifice aérien propre au pays. Elle permettra le développement du trafic intérieur, la distribution du trafic d'importation et la collecte du trafic d'exportation, et aussi le déroutement des appareils empêchés par les circonstances atmosphériques d'atterrir sur les grands aérodromes du littoral.

Ces aérodromes ont été classés en quatre catégories : aérodromes de trafic commercial régulier, aérodromes de déroutement, aérodromes de trafic saisonnier ou intermittent, aérodromes de liaisons.

Jusqu'à présent, les efforts des services locaux de l'aviation civile ont surtout porté sur les études, d'ailleurs très longues en la matière, qui doivent nécessairement précéder les réalisations. C'est pourquoi il n'est demandé, pour ce secteur, qu'un crédit modeste de 2 milliards 300 millions. Ce crédit doit permettre d'effectuer à peu près entièrement les études portant sur l'ensemble des 38 aérodromes à créer par l'Algérie et de faire les 2/3 des travaux concernant vingt aérodromes classés en 1re urgence. A cette cadence, le programme d'équipement aéronautique de l'Algérie se réaliserait en 12 ans environ.

L'incidence sur le budget ordinaire de l'Algérie des investissements proposés peut être évaluée pour chaque exercice à 5 % du capital total investi au cours des exercices antérieurs, le produit ainsi obtenu correspondant aux dépenses à engager non seulement pour l'entretien et les grosses réparations des ouvrages, mais encore pour l'exploitation des aérodromes.

Section V

EQUIPEMENT DES P.T.T.

Les activités du service des P.T.T. sont parmi celles qui permettent le mieux de mesurer le développement économique général de l'Algérie. A vrai dire, ces activités ne trouvent de limite que dans les crédits mis à la disposition du service des P.T.T.

Les services postaux se sont développés à une cadence rapide. Mais c'est dans le domaine des télécommunications que la progression a été le plus remarquable. Une place particulière doit être faite aux travaux entrepris pour l'extension et la modernisation du réseau de câbles à grande distance. Parallèlement au programme de câbles souterrains, des faisceaux hertziens sont en cours de construction. On se reportera au tableau annexé à la première partie de ce rapport pour prendre connaissance des principaux éléments de l'évolution du trafic P.T.T. au cours de ces dernières années.

Les travaux d'extension et de modernisation du Service des P.T.T., qui répondent à la nécessité de disposer d'un équipement toujours plus complet et adapté aux conditions d'une meilleure exploitation, se justifient en outre par le courant de trafics nouveaux qu'ils créent et partant de recettes en progression équivalente. Ce sont des travaux *éminement rentables*. Si le coefficient d'exploitation (109 pour cent) accuse encore un déficit, sa diminution est considérable par rapport aux années d'avant-guerre où il atteignait 160 pour cent. Ce résultat est dû au développement des services de télécommunication dont les recettes, autrefois inférieures de 10 % à celles des services postaux, leur sont maintenant supérieures de 65 %. On peut donc raisonnablement espérer que la poursuite des équipementse actuellement en cours permettra d'ici peu d'années d'ariver à un équilibre réel du budget des P.T.T. Son déficit ne représente à l'heure actuelle — et à peu près exactement — que la différence entre les dépenses de personnel, au taux de rémunération appliqués en Algérie, et les mêmes dépenses, si elles étaient calculées selon les barèmes métropolitains.

Le nouveau plan quadriennal doit donc s'efforcer de satisfaire dans la plus large mesure aux besoins exprimés dans co secteur. Les annuties correspondant aux dépenses d'investissement figurant au compte d'exploitation du budget des P.T.T. on peut affirmer que ces investissements sont des opérations parfaitement équilibrées du point de vue financier. Aussi, pensons-nous souhaitable de permettre ici l'accentuation du rythme des réalisations. Le crédit accordé, à l'exercice 1952, était de 1.775 millions. Nous avons proposé de le porter annuellement à 2.700 millions environ, car il n'est pas de dépenses qui puissent autant que celles-là réunir, pour leurs justifications, autant de motifs concordants au triple point de vue économique, financier et social.

Section VI. — DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur les possibilités offertes par l'Algérie en matière de tourisme, ni sur l'utilité que présenterait pour son activité générale et sa balance des comptes, le développement d'une industrie du tourisme. Présentement, les recettes que l'Algérie tire de cette industrie sont loin de compenser les dépenses effectuées par les Algériens en Métropole ou à l'étranger.

Les mesures de propagande propres à susciter un mouvement touristique important seraient insuffisantes et même nocives, car elles compromettraient l'avenir, si elles ne s'accompagnaient d'un effort

Il s'agit de développer et améliorer dans une mesure raisonnable le réseau des routes et chemins d'intérêt touristique, de poursuivre la construction de refuges et chalets en montagne et de susciter l'équipement des stations climatiques. Le crédit prévu s'élève à 400 millions.

Il est d'autre part nécessaire de donner une impulsion nouvelle aux industries touristiques, qui relèvent de l'initiative privée et principalement à l'hôtellerie dont l'équipement largement insuffisant doit être complété, tant pour s'adresser à la clientèle aisée qu'à la classe moyenne qui fournit le gros contingent des touristes.

Le plan présenté comporte :

1° Un complément d'équipement pour faire face aux besoins accrus du tourisme tradionnel d'hiver et de printemps ;

2° l'exécution d'un programme d'équipement des stations balnéaires ;

3° l'exécution d'un programme d'établissement de « camps sous toile », à l'intention des jeunes, attirés par cette forme économique de tourisme populaire. Si les expériences faites par le Touring Club de France donnent de bons résultats et si le mouvement se développe, il peut provoquer, par la suite un courant de voyages en été.

Les crédits prévus qui seraient distribués par le Crédit hôtelier, sur des fonds provenant, pour moitié d'avances du budget de l'Algérie permettraient, par création d'hôtels neufs ou agrandissement d'hôtels existants, d'accroître de 1.324 chambres la capacité hôtelière et de moderniser 473 chambres. Le total des investissements à prévoir s'élèveront à 2 milliards 444 millions. La part de l'autofinancement serait de 25 %. Il resterait à prévoir, sous forme de prêts, environ 1 milliard 800 millions, dont 900 millions d'avances du budget de l'Algérie au Crédit hôtelier.

En ce qui concerne les camps sous toile, seul l'équipement permanent de ces camps (terrain, bâtiments communs, adduction d'eau, éclairage) est incorporé au plan quadriennal. L'équipement d'exploitation incombera aux clubs.

Il est prévu d'équiper 8 camps et la dépense s'éleverait à 120 millions de francs.

Chapitre IV

LES INVESTISSEMENTS SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS

Remarque étant faite que, dans le plan proposé, la part relative des investissements économiques, sociaux et administratifs est la suivante :

Economique	76 %
Social	21,3 %
Administratif	2,7 %

cette partie du rapport comprendra :

— un bilan des réalisations sociales effectuées,

— l'exposé du programme nouveau projeté,

— l'examen des répercussions financières des investissements sociaux,

— l'exposé du programme des investissements administratifs.

Section I"

BILAN DES REALISATIONS SOCIALES

I. - Enseignement et formation professionnelle

Dans le domaine des *constructions scolaires du premier degré*, les résultats acquis peuvent être caractérisés schématiquement de la manière suivante :

Le Comité de la Libération Nationale a adopté en 1944 un Plan dit « de scolarisation totale de la jeunesse algérienne » qui prévoyait la création en 20 années de 20.000 classes susceptibles d'accueillir un million d'élèves supplémentaires, selon un rythme sans cesse plus rapide, passant de 400 ouvertures de classes pendant les premières années, à 1.500, 2.000 et 2.500 en fin d'exécution du programme. Pour les années 1949 et 1950, la cadence fixée était de 500 et, pour les années 1951 et 1952, elle était de 600.

Où en sommes-nous de l'exécution de ce Plan ?

Le nombre de classes nouvelles ouvertes à la rentrée scolaire d'octobre 1952 dépassait de 220 le chiffre prévu au Plan qui était de 3.900.

La construction de classes nouvelles qui avait suivi avec un certain retard, tout à fait explicable si l'on tient compte des difficultés exceptionnelles que le démarrage des constructions a rencontrées de 1945 à 1948, a désormais atteint les résultats que l'on s'était proposés. Au 31 mars 1953, 3.093 classes avaient été construites et 913 étaient en cours d'exécution.

Dans *l'enseignement secondaire*, la population scolaire est passée de 23.000 élèves en 1946 à 28.000 en 1952. Dans ces chiffres, la proportion de musulmans est passée de 8 % à 16 %. On estime qu'actuellement la cadence annuelle d'augmentation du nombre des élèves est de 2.000, ce qui exige l'ouverture de 30 à 40 classes supplémentaires représentant l'importance de deux vastes établissements. Il faut s'attendre pour l'avenir à une accentuation de cette cadence d'augmentation, corrélativement au développement de la scolarisation primaire.

L'enseignement technique et professionnel aura reçu, en 1952-53, un effectif de 10.000 élèves, contre 2.900 en 1946, soit plus du triple.

Dans l'enseignement supérieur, le programme de développement de l'Université d'Alger, adopté en 1945, est scrupuleusement observé. Le nombre des étudiants est actuellement de 4.800 environ, soit le double des effectifs de 1938. L'analyse des chiffres concernant chaque Faculté permet de constater pour l'année 1952, une diminution sensible

du nombre des étudiants dans les Facultés de Médecine et de Sciences, et, au contraire, une augmentation très nette dans les Facultés de Droit, de Pharmacie et des Lettres. Mais, nulle part, l'effectif des étudiants musulmans n'est en diminution. A la Faculté des Lettres, il est en augmentation de 80 %.

L'équipement de *Centres de Formation Professionnelle accélérée* n'a commencé qu'à partir de 1948. Le nombre des statgiaires présents dans les différents centres en fonctionnement était de 1.650 à la fin de 1952.

⁂

II. - Santé publique

Un effort très important a été fait en matière de constructions de la Santé Publique. Les dépenses ont porté, en premier lieu, sur l'aménagement, la modernisation et l'extension des hôpitaux existants, la construction de trois nouveaux hôpitaux d'arrondissement et de plusieurs établissements plus petits, et, dans les différentes formations hospitalières, sur l'augmentation du nombre de lits réservés aux malades tuberculeux. En dehors des résultats qualitatifs que les chiffres ne sauraient exprimer, cet effort a permis d'atteindre un résultat quantitatif considérable, puisque le nombre de lits dans les hôpitaux est passé de 14.300 en 1944 à 24.300 au 1er janvier 1953, dont 4.060 lits pour tuberculeux.

Parallèlement, l'assistance médicale gratuite a pu disposer d'un nombre croissant d'établissements, centres de santé, salles de consultations fixes ou automobiles, dont la création se fait conformément à un plan d'ensemble ; 52 centres de Santé et 68 salles de Consultation ont été terminés ou sont en cours. 65 salles de consultations automobiles ont été achetées.

⁂

III. - Habitat

Les années 1948 et 1949 ont été consacrées à la mise sur pied des formules d'encouragement à la construction de logements qui ont été modifiées et complétées par la suite, afin de mieux les adapter à la situation particulière à chaque catégorie d'emprunteurs.

On ne peut évidemment pas apprécier les effets de ces formules actuellement acquis, puisqu'aussi bien, bon nombre des constructions mises en chantier ne sont pas encore achevées ; mais il est certain que les encouragements prévus ont obtenu le plus vif succès et que la nécessité d'y affecter des crédits de plus en plus importants s'impose, pour donner satisfaction aux demandes au même rythme que par le passé.

Jusqu'à présent, en chiffres ronds, les encouragements dispensés ont permis la mise en chantier de 9.400 logements dont 4.600 sont terminés.

Section II

PROGRAMME DES REALISATIONS SOCIALES

Il conviendra tout d'abord de développer les constructions scolaires de l'enseignement primaire, au rythme prévu par le plan de 20 ans. Sans doute, l'exécution de ce plan ne parait-elle apporter au premier abord qu'une contribution insuffisante au problème posé. D'une part, en effet, en évaluant à 1 million, en 1944, le nombre d'élèves supplémentaires à scolariser, les auteurs du plan semblaient être restés au-dessous de la réalité. D'autre part, la population d'âge scolaire s'est accrue notablement depuis. On l'évalue à 2.200.000 enfants, garçons et filles, alors que 400.000 seulement vont en classe.

Cependant, si les statistiques de recensement de la population, desquelles est tirée l'évaluation du nombre des enfants âgés de 6 à 14 ans, donnent une indication intéressante sur l'ampleur du problème qu'il faudra résoudre dans un avenir plus ou moins lointain, il est difficile de ne pas reconnaitre que cette expression des besoins à l'état pur a quelque chose d'un peu théorique, qui ne correspond pas exactement, si grande que soit la soif de scolarisation des populations, aux réalités sociales du moment présent. Ce sentiment est confirmé par les résultats d'une double enquête, menée parallèlement par les autorités administratives et les autorités académiques, pour recenser les enfants d'âge scolaire des deux sexes, formant un groupe d'au moins 50 enfants et habitant dans un rayon ne dépassant pas 4 km. Les besoins qui se dégagent de cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore entièrement dépouillés, ne paraissent pas devoir dépasser ceux que les auteurs du plan de scolarisation d 1944 avaient prévus.

Pour des raisons matérielles, d'autre part, il ne parait pas possible de se fixer un but plus ambitieux que la simple exécution de ce plan qui, ne l'oublions pas, nécessiterait dans les années à venir que le rythme des créations de classes passât de 600 actuellement et 800 en 1956, à 1.000 en 1958, 1.200 en 1960, 1.500 en 1961, 2.000 en 1963 et 2.500 en 1965. Les auteurs de ce plan ont donc préjugé que l'accroissement de la richesse générale de l'Algérie permettrait, non seulement de consacrer des sommes supplémentaires aux constructions, mais de couvrir des dépenses de fonctionnement en progression géométrique. Nous devons avoir toujours présente à l'esprit la nécessité de faire en sorte que, sur ce point, aussi, leur prévision soit vérifiée par les faits.

Pour l'enseignement technique et professionnel, les propositions prennent pour base le programme décennal établi en 1950 avec la collaboration des services du Ministère de l'Education Nationale et dont l'objectif est d'arriver, en fin d'exécution du programme, à former

annuellement les 7.000 ouvriers qualifiés correspondant aux besoins de main-d'œuvre qualifiée de l'Algérie.

Parallèlement, le nombre des stagiaires formés annuellement dans les centres autonomes de formation professionnelle accélérée serait porté à 3.000, ce développement entrainant une incidence sur le budget ordinaire qui atteindrait 300 millions en fin d'exécution du programme.

Quant à l'enseignement secondaire et supérieur, son développement est calculé en fonction de celui de l'enseignement primaire.

***

Pour la Santé Publique, les crédits prévus doivent permettre — à l'expiration de la période quadriennale — de posséder :

— 79 centres de santé,
— 104 salles de consultation et
— 84 maisons de médecins.

L'aménagement et la modernisation des hôpitaux existants, le remplacement de formations vétustes, l'achèvement des constructions neuves déjà entreprises, sera poursuivi.

En dehors du programme spécial de construction de 2.000 lits de tuberculeux, les crédits prévus pour les hôpitaux se partagent à peu près également entre les extensions d'établissements hospitaliers et les créations d'établissements nouveaux. Dans le crédit global les simples améliorations entrent pour 12 %.

L'effet de ces mesures doit nous permettre, notamment, d'accroître de 3.100 environ le nombre des lits réservés dans les hôpitaux aux malades tuberculeux, de telle manière qu'un équipement de 7.000 lits pour ces malades pourrait être atteint. Au total, le nombre de lits dans les hôpitaux passerait de 24.300 à 34.000.

En outre, douze dispensaires anti-tuberculeux, venant s'ajouter au 23 existants, pourraient être créés.

Il est un point sur lequel l'absence de ressources laissera subsister des lacunes graves, c'est celui du traitement des maladies mentales, problème algérien aigu, que la Métropole connaît bien puisqu'elle est souvent sollicitée de recevoir chez elle les malades mentaux algériens. La capacité des Services spécialisés dans le traitement des aliénés atteint 2.850 lits, mais elle reste très insuffisante au regard des besoins et cette situation laisse peser des menaces souvent graves pour la sécurité publique. Nous pourrons y remédier partiellement en augmentant encore la capacité des établissements existants et par des aménagements de fortune. On arrivera ainsi à augmenter le nombre de lits réservés à ces malades dans les hôpitaux de 750. Mais il ne sera pas possible d'envisager la construction des deux hôpitaux psychiatriques à Oran et à Constantine, figurant au Plan général de développement de la Santé Publique, et dont le coût unitaire, évalué actuellement par les Services à 2 milliards, appelle des réserves qui commandent une étude complémentaire.

Si ample que soit ce programme, il n'est pas moins certain qu'il laisse subsister beaucoup de lacunes, certaines importantes. On vient de noter celles qui concernent les maladies mentales. Il en est d'autres, car les besoins de la Santé Publique ne peuvent pas être tous immédiatement satisfaits. On ne peut que se borner à établir les priorités qui apparaissent les plus raisonnables. Il appartiendra d'ailleurs à la Commission du Plan de Modernisation de la Santé Publique, présidée par M. Le Gorgeu, et dont la mission a été étendue à l'Algérie, de recommander les aménagements qu'il serait souhaitable d'apporter au programme établi par l'Administration algérienne qui n'a pour le moment que la portée d'un document de travail et d'une base de discussion.

⁂

Enfin, il y a lieu de prévoir la construction d'environ 2.000 à 2.200 logements par an, au titre de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré (800 par an), de la réglementation sur les prêts privés à la construction (1.100 par an), des constructions directes par l'Algérie, et de celles qui sont effectuées par des coopératives d'habitations agissant en dehors de la législation des H L.M. avec des subventions et des prêts de l'Algérie.

En matière d'habitat rural et de résorption des bidonvilles, on peut escompter la construction d'environ 1.300 à 1.500 logements par an.

⁂

Au total, le secteur social bénéficiera d'un volume global de travaux égal à celui qui a été effectué en moyenne au cours des quatre dernières années, la distribution interne obéissant au souci d'atteindre les résultats les plus efficaces pour le plus grand nombre. Un effort particulier portera sur la réduction du coût unitaire des travaux. *Pour la construction des écoles notamment, il conviendra de rationaliser, dans toute la mesure du possible, la construction, de réviser les normes prescrites aux architectes et de prohiber formellement toute construction dont les prix seraient anormaux.*

Section III

REPERCUSSIONS FINANCIERES DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Les réalisations effectuées au cours de ces dernières années ne prennent tout leur sens que quand on mesure, de diverses manières, l'effort financier qui les a permises.

Cet effort financier peut être apprécié soit qu'on le considère par rapport aux finances algériennes, soit qu'on le compare aux finances métropolitaines.

Remarque étant faite que le budget ordinaire de l'Algérie de 1952 est au coefficient 47 par rapport à 1938, les dépenses globales des Sections Santé Publique, Education Nationale et Travail sont au coefficient 76.

Le budget extraordinaire étant de son côté au coefficient 140, les dépenses des sections sociales sont au coefficient 450, les dépenses de constructions scolaires atteignant, pour leur part, le coefficient 600.

Cet accroissement particulier des dépenses sociales peut se mesurer encore d'une autre façon. Alors qu'en 1948, elles ne représentaient que 18 % du budget ordinaire et 8,5 % du budget extraordinaire, leur place est aujourd'hui de 27 à 28 % dans les deux budgets.

Dans le même temps, la part des dépenses de sécurité incluses dans le budget ordinaire a été ramenée de 8 % à 5,5 %.

Si l'on compare maintenant les dépenses de l'Algérie et celles de la Métropole, cette confrontation démontre également l'importance *exceptionnelle* des charges que la politique de progrès social fait peser sur les finances de l'Algérie. Les dépenses d'intérêt social représentent 27 à 28 % de ses budgets ordinaire ou extraordinaire, contre un pourcentage de 22 % pour les mêmes éléments comparables dans le budget des dépenses *civiles* de fonctionnement de la métropole.

Or, le programme de constructions scolaires et de constructions de la Santé Publique, proposé au plan, et qui a été très strictement établi, ne pourra qu'entraîner un nouvel accroissement de ce taux. La seule création de 600 classes nouvelles par an provoque une augmentation de 1 milliard des dépenses ordinaires de l'Education Nationale. Avec les réalisations hospitalières et le développement de la formation professionnelle accélérée, on peut estimer à 10 milliards le surcroît de charges que le budget ordinaire aurait à supporter par suite de l'exécution du programme total d'investissements sociaux proposé au plan. Comme nous le verrons plus loin, au chapitre du Financement du plan, il en résulte l'impossibilité pour le budget ordinaire de contribuer dans les mêmes

proportions que les années passées au financement du budget extraordinaire.

Il est donc indispensable que des investissements économiques rentables, en nombre suffisant, viennent accroître la richesse générale et partant les ressources ordinaires du budget. Ce n'est qu'à cette condition que peuvent se justifier les valeurs figurant dans le plan en faveur des investissements sociaux. Leur maintien appelle l'augmentation du volume général du plan, grâce à de nouvelles ressources extérieures qui ne peuvent être fournies que par la métropole. Ainsi pourraient être effacées les incidences sur l'évolution du budget ordinaire du déséquilibre relatif des investissements sociaux avec les investissements économiques rentables, observé expérimentalement ces dernières années.

Section IV

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS

Les propositions faites à ce titre s'élèvent à 2,7 % du programme total. Elles sont en pourcentage inférieures aux propositions initiales du plan précédent où elles entraient pour 3,2 % et aux réalisations effectives de ce plan où elles comptent pour 3,5 %. Leur incidence sur le budget ordinaire de l'Algérie est négligeable. Cette réduction très sensible ne pourra être supportée qu'en s'efforçant de réduire le coût unitaire des constructions.

Il n'est pas cependant possible de descendre au-dessous de ces prévisions, soit que ces investissements commandent les réalisations projetées par ailleurs (Hydraulique - Ponts et Chaussées), soit qu'ils soient indispensables pour sauver un capital immobilier insuffisant ou dépérissant tel que celui des services judiciaires, soit enfin qu'ils trouvent leur justification dans la loi qui les impose, comme c'est le cas des établissements d'enseignement surveillé.

Les dépenses de ce secteur, réduites au strict minimum, appellent les commentaires particuliers ci-après :

I. - Travaux départementaux et communaux

La matière se réduit, en ce qui concerne les départements, à la construction des bâtiments du Conseil Général, de la Préfecture et des Sous-Préfectures ; en ce qui concerne les communes, à la construction des mairies, salles de fêtes, marchés, entrepôts, abattoirs, auxquels il faut ajouter certains travaux qui ne touchent pas aux édifices communaux, tels que travaux de clôture et d'aménagement des cimetières musulmans.

Ces derniers travaux ainsi que la construction de mairies sont subventionnés. Les uns et les autres sont inscrits sous la rubrique « travaux d'édilité communale ».

Les travaux communaux non subventionnés sont généralement rentables (marchés, abattoirs, entrepôts). Ils sont réalisés par les communes sur leurs seules ressources, sans appel au crédit contrôlé par l'Algérie.

II. - Aménagement des villes et banlieues

Ce chapitre comporte des dépenses particulières à la charge de l'Algérie pour l'amélioration de la circulation routière sur les routes nationales, dans les traversées des villes. Le crédit demandé comporte

la continuation des opérations en cours, et un complément calculé de telle sorte que la charge totale pour le budget extraordinaire de l'Algérie n'excède pas le volume des dépenses effectuées dans ce secteur au cours des 4 dernières années.

III. - Immeubles judiciaires

Un décret du 24 décembre 1946 a transféré à la charge de l'Algérie les dépenses d'immeubles judiciaires précédemment assumées par les départements et les communes.

Cette disposition met l'Algérie dans l'obligation de construire des bâtiments neufs pour remplacer :

— soit des bâtiments dont l'état de délabrement est devenu irrémédiable faute d'entretien pendant la guerre,

— soit des locaux privés que les départements ou les communes avaient pris en location à l'usage des mahakmas ou de justices de paix et dont les propriétaires veulent reprendre l'usage.

Un tableau général des travaux nécessaires dans les bâtiments judiciaires a été dressé et présenté à l'Assemblée Algérienne en octobre 1950.

Pour poursuivre de 1953 à 1956 la réalisation des constructions inscrites à ce tableau, le maintien d'une dotation annuelle de 125 millions, chiffre atteint en 1952, apparaît comme un minimum.

La mise en service des nouveaux immeubles entrainera un accroissement des dépenses d'entretien des bâtiments judiciaires à la charge du budget, atténué par la disparition des loyers des anciens locaux abandonnés.

Une mention spéciale doit être faite du Palais de Justice d'Alger dont les travaux de surélévation sont sur le point d'être terminés. Les travaux d'aménagement intérieurs seront vraisemblablement terminés en 1953.

IV. - Beaux-Arts

Si les dépenses consacrées à cet objet ne présentent ni caractère utilitaire, ni rentabilité économique, elles n'en sont pas moins nécessaires, dans une juste et raisonnable mesure, car on ne saurait renoncer ni à mettre en valeur le patrimoine archéologique de l'Algérie ni à fournir à l'élite de la population le moyen d'accéder à une vie intellectuelle et artistique plus développée. Alger, capitale méditerranéenne, doit devenir l'un des foyers les plus brillants de civilisation dont la France puisse s'enorgueillir.

Les propositions faites doivent permettre :

— d'achever la construction de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts entreprise en 1950 (76 millions) ;

— d'étendre et mettre en valeur le patrimoine archéologique de l'Algérie (acquisition de terrains, fouilles, restauration et consolidation des monuments, publication des découvertes). Dans ce domaine, l'effort sera de même importance que celui qui a été consenti les dernières années, une trentaine de millions par an.

— d'améliorer et d'aménager les musées archéologiques d'Algérie (20 millions par an).

V. - Construction, acquisition et aménagement de commissariats de police.

L'élaboration d'un programme de constructions de commissariats de police en Algérie a été décidée en 1946, en raison de l'urgente nécessité de pourvoir à l'installation de ces services dans des locaux répondant aux besoins du moment.

En effet, presque tous les Services de Police d'Algérie étaient alors installés dans des locaux dont l'état de vétusté et d'insalubrité, incompatible avec les règles les plus élémentaires de l'hygiène, avait été signalé par les Services de la Santé Publique à l'occasion d'une enquête approfondie effectuée à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur.

Des crédits s'élevant à près de 350 millions ont été consacrés jusqu'à présent à la réalisation du programme élaboré. C'est une somme du même ordre, en francs 1952, soit 400 millions, dont il faudrait disposer au cours de la prochaine période quadriennale, pour aménager les commissariats existants, en installer de nouveaux dans les localités où la police d'Etat a été créée et pour construire à Alger une école de police.

VI. - Construction d'établissements pénitentiaires

L'agrandissement et l'aménagement des Etablissements Pénitentiaires ont surtout pour but d'améliorer la salubrité, l'hygiène et la sécurité. Les projets tendent particulièrement à la construction de dortoirs, de cours, ou à la modernisation des infirmeries. Ainsi le taux de la mortalité qui était de 6,40 % en 1938 est passé à 1,43 % en 1948 et à 0,55 % en 1951.

D'autre part, l'aménagement d'une Maison Centrale de force à la Maison Centrale de Lambèse, doit permettre de modifier, en séparant les diverses catégories pénales, l'ambiance des prisons et d'éviter aux délinquants primaires le contact néfaste des récidivistes dont les mœurs et la mentalité annulent toute tentative de redressement moral.

La construction de nombreux ateliers au Groupe Pénitentiaire de Maison-Carrée aide au reclassement social des condamnés.

Enfin, l'Algérie comme la Métropole, devra rechercher une solution au problème de la relégation.

En raison des objectifs poursuivis, il est proposé d'améliorer très sensiblement la cadence des réalisations, en inscrivant à ce chapitre, doté seulement de 75 millions en 1951, 540 millions pour la période 1953-1956.

VII. - Etablissements d'éducation surveillée

Le Service de l'Education Surveillée s'est considérablement développé au cours de ces dernières années consécutivement à l'intervention de l'ordonnance du 2 février 1945, sur l'enfance délinquante rendue applicable à l'Algérie par la loi du 24 mai 1951.

Le principal but de cette nouvelle législation est d'éviter le séjour en prison des enfants et adolescents en prévention ou déjà jugés et de faciliter leur reclassement social

Il n'existait en 1946 que deux établissements destinés seulement aux mineurs *déjà jugés*.

Deux centres d'observation ont été créés en 1947.

En 1948 et 1949, d'autres centres d'observation — aménagés dans des quartiers séparés de bâtiments pénitentiaires — ont été ouverts à Oran, puis à Constantine.

En raison de l'insuffisance des maisons d'éducation surveillée, l'Administration a effectué l'acquisition de deux domaines privés où fonctionneront prochainement un établissement de garçons et un établissement de filles.

L'Administration n'a actuellement qu'amorcé la réforme déjà réalisée en France.

Elle devra encore accomplir de gros efforts en matière d'éducation surveillée, d'autant plus que l'augmentation continuelle du chiffre de la population algérienne crée des besoins nouveaux en ce domaine.

Les crédits demandés doivent permettre :

— d'achever les constructions entreprises,

— de créer deux centres d'observation en remplacement des centres provisoires aménagés dans des bâtiments pénitentiaires,

— d'apporter des aménagements aux établissements existants.

Ces crédits s'élèveront à plus du double de ceux qui ont été accordés dans la période quadriennale précédente. Leur inscription se justifie par les obligations de la loi.

VIII. - Bâtiments des services financiers

En 1938, les seuls bâtiments construits par les services financiers étaient des casernes des douanes. En 1948, un programme d'équipement portant sur tous les immeubles nécessaires aux services financiers a été élaboré.

Les immeubles à construire ou à acquérir pour l'équipement des services financiers sont :

— dans les « centres financiers », des Hôtels des Finances destinés au regroupement de tous les services financiers locaux disséminés dans les agglomérations ;

— dans les villes d'Alger, Oran, Constantine et Bône, des bâtiments permettant le regroupement des services financiers, dans le cadre de la réforme fiscale ;

— des casernes et des Recettes des Douanes ;

— des immeubles divers : Central mécanographique, Trésorerie Générale de l'Algérie, Direction des Douanes d'Oran et Constantine, Recettes des Contributions Diverses.

On peut espérer que l'exécution de ce programme permettra de réaliser certaines économies sur les dépenses imputables sur le budget ordinaire. Les dépenses afférentes aux frais d'entretien et de fonctionnement des immeubles de regroupement seront en effet, vraisemblablement, inférieures aux dépenses actuelles correspondantes (loyers élevés, indemnités diverses allouées aux agents, etc...).

Il est également à prévoir des économies résultant des compressions d'effectifs attendues.

Il faut noter enfin que l'accroissement du rendement des services entrainera une augmentation des recettes fiscales.

Le crédit demandé pour la prochaine période quadriennale comporte la continuation des opérations en cours et un complément pour des opérations nouvelles qui portera la dotation du chapitre à un niveau permettant le même rythme de travaux.

IX. - Bâtiments des ponts et chaussées

La nécessité de l'installation de bureaux pour l'administration du réseau routier, et l'opportunité d'ordre psychologique de ne pas occuper pour ces bureaux des locaux existants nécessaires aux populations locales, ont contraint l'Administration de construire des bâtiments nouveaux pour les besoins de ses différents services.

De plus, dans la mesure du possible et des disponibilités financières, il a été admis que ces bureaux seraient surélevés pour pouvoir loger aux étages le personnel administratif. *C'est là une condition absolument indispensable, imposée par les faits, pour que l'Administration des Ponts et Chaussées puisse renouveler ou augmenter ses cadres techniques par l'arrivée de fonctionnaires métropolitains.*

Dans l'ensemble des services administratifs des Travaux Publics, on constate en effet une crise grave de recrutement des fonctionnaires des Ponts et Chaussées. Cette crise de recrutement est due pour partie au manque de logements à offrir aux fonctionnaires qui seraient volontaires pour venir de la Métropole en Algérie.

Depuis 1948, les bâtiments des Ponts et Chaussées ont été dotés de 563 millions de crédits. Les réalisations permises par ces crédits sont encore insuffisantes au regard des besoins. Aussi le nouveau programme prévoit-il un crédit de 720 millions, comprenant pour 180 millions la continuation des opérations en cours.

X. - Bâtiments du service de l'hydraulique

Les considérations développées ci-dessus pour les bâtiments des Ponts et Chaussées sont entièrement valables pour le Service de l'Hydraulique, avec la circonstance particulière que ce service assume des responsabilités sans cesse croissantes et que ses agents, disséminés sur tout le territoire de l'Algérie, doivent de plus en plus exercer leurs fonctions dans les régions éloignées du Tell. Le programme proposé s'élève à 650 millions dont 275 au titre des opérations en cours.

Chapitre V

FINANCEMENT DU PLAN

Section Iʳᵉ

PHYSIONOMIE GENERALE DU PLAN

Le plan présenté par l'Administration Algérienne nécessite un financement de 278 milliards de crédits pubics se décomposant ainsi, selon les collectivités intéressées :

156 milliards de crédits à inscrire au budget extraordinaire (crédits A¹),

56 milliards de prêts à accorder aux établissements nationaux en Algérie (Houillères du Sud-Oranais, Chemins de Fer Algériens, Electricité et Gaz d'Algérie) (crédits A²),

66 milliards à emprunter par des collectivités publiques secondaires d'Algérie ou de crédits garantis par l'Algérie (emprunts des départements, communes, chambres de commerce, organismes d'H.L.M. ou de crédit agricole, entreprises industrielles agréées) (crédits B).

La répartition de ces crédits selon les activités à promouvoir est, d'autre part, la suivante :

Equipement économique	212	milliards
Agriculture, Forêts et Hydraulique agricole	65,1	—
Mines, Industries et Electrification rurale	21	—
Electricité et Gaz (E.G.A.)	52,2	—
Communications	58,2	—
Adduction d'eau à usages non agricoles	13,1	—
Tourisme	2,2	—
Equipement social	58,5	milliards
Constructions scolaires, formation professionnelle et équipement sportif	24	—
Santé publique	12	—
Construction de logements	22,5	—
Equipement administratif	7,2	milliards

La proportion observée entre ces trois grands secteurs est la suivante :

Equipement économique	76,3 %
Equipement social	21,1 %
Equipement administratif	2,6 %

Encore peut-on faire remarquer que, parmi les travaux classés dans l'équipement économique, un grand nombre présentent un caractère social accusé et qu'ils n'auraient sans doute pas été proposés, si l'on avait dû juger de leur intérêt selon le seul critère de la rentabilité économique. Il en est ainsi très souvent pour les travaux d'adduction d'eau, l'électrification rurale, l'ouverture de chemins dans les douars et l'installation de cabines téléphoniques rurales. Ces travaux n'en sont pas moins indispensables pour vaincre l'isolement des campagnes, améliorer les conditions de vie des populations rurales et contribuer ainsi à endiguer l'émigration dans les villes.

La comparaison entre la répartition des crédits, par activités économiques distinctes, dans le 1er plan quadriennal et dans le plan proposé, est donnée dans le tableau ci-dessous :

	1er plan	2e plan
	%	%
Agriculture, Forêts et Hydraulique	33,5	37
Mines. — Industries	6,5	8
Electricité et Gaz (E.G.A.)	35,8	26,5
Communications	24	27,5
Tourisme	0,2	1
	100	100

En annexe on trouvera un tableau récapitulatif des crédits proposés.

Section II

VOLUME DU PLAN ET RESSOURCES A PREVOIR

Justifications du volume du plan

Le volume total de ce plan se justifie :

— par la nécessité inéluctable de continuer au même rythme que précédemment les investissements sociaux, qui répondent tant à des besoins évidents qu'à des impératifs politiques indiscutables ;

— par l'opportunité de balancer ces investissements, générateurs de charges nouvelles pour le budget, par des équipements rentables, susceptibles de développer les ressourcecs générales de l'Algérie ;

— par la constatation que les investissements précédents, au rythme où ils ont été faits, n'ont pas apporté de solution satisfaisante ou déséquilibre développement économique-progression démographique ;

— par l'invitation du Commissariat au Plan de tirer la leçon de cet état de choses ;

— par le fait que, réévalués en francs 1952, le dernier plan quadriennal ayant comporté un volume de crédits de 255 milliards, la fixation à 278 du deuxième plan constituerait une mesure raisonnable ;

— par les conséquences, qui seront développées ultérieurement, d'une réduction éventuelle de ce plan.

Insuffisance des ressources prévisibles pour financer le plan.

Or, au moment où cet accroissement du volume des travaux, dans la proportion de 10 %, s'impose à l'esprit pour les raisons qui viennent d'être indiquées, il apparait que l'Algérie, loin de pouvoir escompter des ressources supplémentaires correspondantes, ne pourra mobiliser au cours des prochaines années que des sommes inférieures à celles dont elle a disposé pour le premier plan.

Les ressources exceptionnelles, provenant de la liquidation des organismes économiques de la période de guerre, disparaîtront presque complètement. La frappe des monnaies divisionnaires ne sera pas poursuivie en 1953.

La ristourne de 3/4 de la contribution militaire au fonds de progrès social, qui représenterait 1.600 millions en 1952, a été abandonnée. Devant les difficultés rencontrées en 1953 pour l'établissement du budget extraordinaire, la métropole a cependant accepté de renoncer à 800 millions de cette part.

La Caisse de Réserve qui avait contribué pour des montants très importants ces dernières années au financement du budget extraordinaire, ne peut plus guère espérer, dans la conjoncture actuelle, recevoir des excédents budgétaires notables, alors que ces excédents se sont élevés à 11 et 12 milliards les années précédentes.

La contribution du budget ordinaire qui a atteint 6 milliards 300 millions dans le budget extraordinaire de 1952, subira l'effet de l'alourdissement des dépenses ordinaires consécutives à l'accroissement des charges sociales. Déjà dans le budget primitif de 1953-1954, elle n'est plus que de 3 milliards.

Il est aisé de comprendre que le budget ordinaire et la Caisse de Réserve (qui s'alimente à ce budget) ne puissent plus contribuer dans une aussi large mesure au financement du budget extraordinaire. L'alignement progressif de la législation sociale algérienne sur les lois métropolitaines, les charges particulières que l'Algérie doit supporter pour la rémunération de ses agents, avec les conséquences qui en résultent pour l'équilibre des budgets des P.T.T. et des Chemins de fer, les incidences enfin des investissements sociaux en sont la cause.

A cela, il faut ajouter que le produit des emprunts émis en Algérie restera pratiquement au même niveau, en raison des besoins considérables de l'équipement privé.

Si une politique faisant appel à l'épargne individuelle se justifie pleinement pour le financement des grands travaux d'intérêt économique, il ne faut pas méconnaître que l'Algérie, pays neuf, pauvre en capitaux intérieurs, ne peut espérer tirer beaucoup de ressources de l'appplication de cette politique.

S'il est juste également de rappeler qu'il faut faire la politique de ses moyens et savoir observer un juste équilibre entre les nécessités de l'équipement et les besoins de la consommation, on ne saurait cependant, parce que l'Algérie est pour des raisons de commodité de gestion régie par le principe de l'autonomie financière, oublier que sa mise en valeur dont la France est responsable, requiert l'apport de capitaux extérieurs.

Or, compte tenu des considérations qui précèdent sur l'évolution de la situation budgétaire de l'Algérie, le total des ressources probables, disponibles pour le financement du plan d'équipement, s'élèverait annuellement à 40 milliards de crédits A et 14 milliards de crédits B, en se fondant sur 28 milliards de prêts du Fonds de Modernisation et d'équipement. Pour la période quadriennale, on ne pourrait donc réunir qu'une somme de 216 milliards, au lieu des 278 milliards nécessaires. L'insuffisance est surtout grave pour les ressources qui alimentent le budget extraordinaire et les établissements nationaux, puisqu'elle est de 211 — 160 = 51 milliards.

⁂

Justifications et moyens du recours à une aide supplémentaire de la Métropole.

C'est donc à une aide accrue de la Métropole, sous les différentes formes où elle pourrait être octroyée, que l'Algérie fait appel en invoquant :

— ses besoins sociaux,
— la nécessité dûment reconnue d'accélérer le progrès économique,
— les responsabilités politiques de la Métropole,
— l'insuffisance des ressources algériennes.

Cette aide supplémentaire devrait pouvoir être trouvée de divers côtés :

1° par une revalorisation des prêts économiques du Fonds de Modernisation et d'Equipement dont le montant n'a été prévu pour 1952 que pour 22 milliards, alors qu'ils avaient déjà atteint 22 milliards 100 millions en 1950 ;

2° par une augmentation des ressources à provenir des grands établissements financiers qui étendent leurs opérations à l'Algérie où ils trouvent d'ailleurs une partie de leurs dépôts ;

3° par le rétablissement des équilibres qui avaient été prévus lors de la création du Fonds de progrès social de l'Algérie entre la contribution de la Métropole et celle de l'Algérie.

4° par une contribution du budget métropolitain à certaines dépenses

Ces deux derniers points appellent quelques commentaires.

La loi du 26 septembre 1948, instituant le Fonds de Progrès Social de l'Algérie, prévoyait que les dépenses extraordinaires d'intérêt social seraient financées par un fonds alimenté partie par des ressources algériennes, partie par des ressources métropolitaines. Ces dernières devaient comprendre :

1° le versement des 3/4 au moins du produit de la contribution militaire de l'Algérie aux dépenses militaires et de sécurité assumées sur son territoire par le budget de l'Etat ;

2° une dotation du budget de l'Etat, inscrite chaque année au budget du Ministère de l'Intérieur. Son montant n'était pas fixé, mais il était tacitement convenu qu'elle serait d'égale importance à la dotation que l'Algérie voterait chaque année ;

3° une avance à long terme du Trésor dans la limite d'un plafond fixé chaque année.

Ces dispositions ont été incluses, avec effet rétroactif au 1er janvier 1947, dans la loi du 26 septembre 1948 qui a créé le Fonds de Progrès social.

Comment ont-elles été appliquées ?

A partir de 1951, l'Algérie a renoncé spontanément au bénéfice du reversement au Fonds de Progrès Social des 3/4 de la contribution

militaire. Elle a entendu par là faire un geste de haute portée politique, au moment où la Métropole pour organiser sa défense devait faire face à des charges accrues. Il reste qu'elle s'est privée d'une source de financement, qui représente aujourd'hui 1.600 millions.

En ce qui concerne la dotation du budget de l'Etat, elle n'a pu, dès la première année du fonctionnement du Fonds, c'est-à-dire 1947, égaler la contribution de l'Algérie. Elle n'a été, en effet, pour cette année que de 100 millions seulement contre 270 de la part de l'Algérie. Cette disparité n'a fait que s'accroître par la suite. La dotation métropolitaine est actuellement de 150 millions, tandis que l'Algérie a du verser au budget de 1952 une participation de plus de 6 milliards.

Enfin, l'avance du Trésor métropolitain, fixée la première année à 2 milliards 500 millions n'a pas été réévaluée en fonction de la dépréciation monétaire. Elle a atteint seulement 3 milliards en 1952.

Ainsi la part de la Métropole dans le financement du fonds de progrès social est allée en s'amenuisant d'année en année. Dotation, contribution militaire et avance du Trésor représentaient au total, en 1947, les 9/10 de ce financement. La dotation et l'avance du Trésor n'en constituaient plus en 1952 que le *tiers*.

Ainsi a été perdue de vue une ligne de conduite qui consistait à supprimer la « surcharge » des dépenses sociales du budget de l'Algérie par rapport au budget métropolitain. Et cependant le montant de cette surcharge n'a pas diminué, bien au contraire, puisque le pourcentage de ces dépenses au budget ordinaire est passé de 25,6 % en 1947 à 28 % en 1952.

Constatant cete situation, le Comité Directeur du Fonds de Progrès Social, réuni le 10 juillet 1952, sous la Présidence de M. le Ministre de l'Intérieur, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Comité Directeur du Fonds de Progrès Social constate avec satisfaction que le programme d'équipement culturel et social de l'Algérie a pu, au cours de ses quatre années d'exécution, se développer sensiblement selon le rythme prévu.

« Il demande que toutes dispositions soient prises pour que, au cours des prochaines années, un programme au moins équivalent soit mis en œuvre. Il estime, en effet, que ce n'est qu'à ce prix que les conditions de vie de la population algérienne pourront se rapprocher progressivement des conditions d'existence de l'ensemble de la population française et que pourront être compensés les effets de l'expansion démographique de l'Algérie.

« Il constate que le Fonds de Progrès Social, alimenté à l'origine pour une très large part, par des contributions de soutien de la Métropole, ne peut actuellement faire face à ses charges que par des prélèvements de plus en plus considérables sur le budget ordinaire de l'Algérie ; que par ailleurs, l'équilibre de ce dernier est très sérieusement menacé par l'accroissement des frais de fonctionnement des institutions créées ou développées grâce au Fonds précité ; qu'il est

de ce fait indispensable que soient rétablis au plus tôt et dès 1953 les équilibres qui avaient été prévus lors de la création dudit Fonds entre la contribution de la Métropole et celle de l'Algérie.

« A l'unanimité, demande à M. le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir faire tous ses efforts pour faire prévaloir ces vues dans les conseils du Gouvernement et devant les assemblées parlementaires ».

La mise à exécution de cette résolution permettrait de financer désormais le Fonds de Progrès Social de la manière suivante :

— avance du Trésor réévaluée	5	milliards
— dotation du budget de l'Algérie	2,7	»
— dotation du budget de l'Etat	2,7	»
total	10,4	milliards

De son côté, l'Assemblée Algérienne, au cours de sa session extraordinaire de juillet 1952, a émis à nouveau un vœu qu'elle avait déjà formulé l'année précédente, que les Prêts du Fonds de Modernisation et d'Equipement soient portés à 40 milliards dont 8 au titre du Fonds de Progrès Social.

Il serait, d'autre part, souhaitable que, pour tenir compte de l'importance particulière des charges sociales dans le budget ordinaire de l'Algérie (28 % en 1952 contre 22 % en France), le budget de l'Etat consentit une participation à certaines dépenses particulièrement lourdes pour l'Algérie, comme celles de la Santé Publique et de l'Education Nationale. Le montant de cette participation pourrait être fixé à la moitié de la « surcharge » c'est-à-dire actuellement 3 % du budget ordinaire de l'Algérie, soit 2 milliards 300 millions. Du point de vue pratique, cette subvention pourrait revêtir la forme de prise en charge de certaines réalisations auxquelles la Métropole et l'Algérie sont attachées en commun : formation professionnelle des travailleurs équipement antituberculeux, constructions scolaires. Les sommes correspondantes seraient inscrites dans les budgets des Ministères intéressés. En ce qui concerne plus particulièrement l'Education Nationale, la solution se justifierait d'autant mieux qu'il s'agit d'un service dit « rattaché », échappant au principe de l'autonomie administrative. Elle pourrait aussi consister dans la prise en charge par le budget de la Métropole d'une part du traitement des instituteurs.

En favorisant ces réalisations, la Métropole donnerait ainsi une preuve tangible de son intention de ne considérer l'autonomie financière des trois départements algériens que comme une formule adaptée au fait algérien, n'empêchant pas l'évolution progressive des conditions de vie des citoyens français de ces trois départements vers les conditions d'existence de l'ensemble de la population française, ainsi que le demande expressément la résolution du Comité directeur du Fonds de Progrès Social.

Section III

LE PLAN D'EQUIPEMENT ET LES ETUDES A POURSUIVRE

Tels qu'ils sont présentés les différents programmes composant le Plan sont conçus en fonction de notre connaissance actuelle des problèmes qu'ils tendent à résoudre. C'est dire qu'ils sont susceptibles d'être modifiés pour être adaptés aux résultats des études et des mises au point qui sont encore en cours.

Il en est ainsi, par exemple, de certains aspects des projets du Service de l'Hydraulique et du programme d'Electricité et Gaz d'Algérie pour lequel l'option entre la construction d'une centrale thermique à Colomb-Béchar et l'ouvrage de l'Oued Djen-Djen n'a pas encore été décidée.

Il en est de même des programmes de l'Education Nationale et de la Santé Publique, examinés dans le cadre des Commissions de Modernisation spécialisées présidées par M. Le Gorgeu.

La modernisation et le développement de l'économie algérienne ne se limitent pas d'autre part aux investissements figurant au Plan. Quantité d'autres actions, utiles à l'économie et aux finances du pays, méritent d'être entreprises.

Tout doit être fait pour développer la productivité algérienne et pour retrancher des dépenses publiques, ce qui n'est pas strictement nécessaire. La rationalisation de la construction, la fixation de normes inspirées de l'esprit d'économie, la fixation de prix plafonds font l'objet d'études qui doivent aboutir à l'abaissement du prix unitaire des constructions.

Donner des crédits d'entretien suffisants à certains Services, par exemple à celui des Ponts et Chaussées pour les routes, est aussi et même plus indispensable que de les doter de crédits d'équipement. De même, il nous faut assurer à l'agriculture algérienne l'encadrement de techniciens qui sauront mettre en œuvre, de façon rationnelle et coordonnée, les plans d'équipement. Cela peut nous conduire, en dehors de l'installation de fonctionnaires du Génie Rural, au renforcement des Services agricoles.

Un programme de constructions et de travaux aussi important que celui de l'Algérie justifie et nécessite des organes techniques, bureaux d'études et laboratoires, qui nous font défaut et grâce auxquels nous éviterions des erreurs et des dépenses inutiles.

Enfin, des réformes ou des réglementations économiques nouvelles contribueraient à l'allègement des charges de l'Algérie, permettraient une utilisation plus rationnelle de certains crédits ou favoriseraient le développement harmonieux de certaines activités économiques. Nous citerons par exemple :

— la réorganisation entreprise des Chemins de fer Algériens,

— la coordination des transports ferroviaires et routiers,

— l'étude des rapports de la collectivité et des propriétaires dans les périmètres à créer,

— l'élaboration d'un texte législatif sur le remembrement,

— les mesures d'encouragement par le crédit à certaines productions et au développement agricole des périmètres d'irrigation,

— les aménagements fiscaux susceptibles de favoriser l'épargne,

— la coordination étroite des services concourant aux réalisations d'hydraulique agricole ou pastorale.

La bonne exécution de ces tâches délicates importe tout autant au développement de notre économie que le volume des investissements, si nécessaire que soit la fixation de ce volume au chiffre que nous avons indiqué.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS PROPOSES

(en millions de francs)

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE				
SECTEUR AGRICOLE				
Forêts et D.R.S.				
Forêts.				
— Logements et bureaux	312		312	
— Chemins forestiers et liaisons	260		260	
— Reboisement	1.480		1.480	
	2.052		2.052	
D.R.S.				
— Logements et bureaux	480		480	
— Travaux de défense et Restauration des sols	4.600	800	5.400	
— Matériel mécanique	1.200		1.200	
— Pépinières	150		150	
	6.430	800	7.230	
Total Forêts et D.R.S. ..	8.482	800	9.282	
Hydraulique Agricole.				
Périmètres irrigables et grands barrages.				
— Travaux complémentaires anciens barrages	70		70	
— Dévasement des barrages	1.400		1.400	
— Mise en valeur des périmètres :				
Travaux publics	10.810		10.810	
Avances à moyen terme pour des améliorations foncières	1.500		1.500	1.500
— Construction de nouveaux barrages	1.290		1.290	
— Remembrement	200		200	
	15.270		15.270	

(A) Crédits budgétaires (budget extraordinaire de l'Algérie et état J).
(B) Emprunts des collectivités publiques secondaires et crédits garantis par l'Algérie (départements, communes, chambres de commerce, H.L.M., crédit agricole et industries agréées).
(C) Autofinancement et concours divers.

.../...

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
Grands ensembles à but multiple.				
— Etudes	800		800	
— Programme particulier Chott ech Chergui	2.900		2.900	
	3.700		3.700	
Défense contre les eaux nuisibles	5.470	300	5.770	
Petite et moyenne hydraulique.				
— Barrages d'épandage de crues à inéroflux et ouvrages spéciaux.	1.850		1.850	
— Périmètres irrigables secondaires.	1.600		1.600	
— Hydraulique pastorale et petite hydraulique	5.190	60	5.250	
— Grands forages de reconnaissance hydrogéologique et d'exploitation	2.500		2.500	
	11.140	60	11.200	
Etudes générales.	1.000		1.000	1.500
Total hydraulique agricole.	36.580	360	36.940	
Agriculture.				
Recherche et Expérimentation	1.420		1.420	
Enseignement Agricole et Formation Professionnelle.				
— Institut agricole d'Algérie...	385		385	
— Autres établissements	1.127		1.127	
— Equipement des internats, laboratoires et exploitations.	400		400	
	1.912		1.912	

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
Modernisation. — Equipement.				
— Reconstitution des exploitations agricoles				60.000
— Machinisme agricole				41.000
— Modernisation des abattoirs.	300		300	
— Crédit agricole :				
Docks silos et magasins à céréales	2.418,6		2.418,6	831
Investissements collectifs. Coopéaritves agricoles	2.300		2.300	
Investissements individuels.	2.500	1.000	3.500	
Foyers ruraux	120		120	
	7.638,6	1.000	8.638,6	103.331
Vulgarisation.				
— Equipement des Services de vulgarisation	175		175	
— Vulgarisation des progrès techniques	150		150	
	325		325	
Paysanat.				
— Equipement des S.A.R. — Centres actifs. — Parcs mécaniques	2.220	1.980	4.200	
— Traitement et conditionnement des produits	130		130	
— Equipement du pays du mouton	250		250	
— Travaux de mise en valeur	400		400	
— Equipement individuel des fellahs		1.500	1.500	
— Action éducative	100		100	
	3.100	3.480	6.580	
Total Agriculture	14.395,6	4.480	18.875,6	103.331
Total Secteur Agricole	59.457,6	5.640	65.097,6	103.331

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
SECTEUR ENERGIE-INDUSTRIE				
Equipement Minier et recherches de pétrole.				
Extraction et traitement de la houille (H.S.O.)	550	200	750	600
Recherche et exploitations minières.				
— Recherches du B.R.M.A. immobilisations, et mises en exploitation des gisements découverts	2.400	800	3.200	600
— Recherches et exploitations minières de Sociétés ou personnes privées		1.200	1.200	3.030
	2.400	2.000	4.400	3.630
Recherches de pétrole S.N. REPAL.	4.800		4.800	17.400
Total Equipement minier et S.N.REPAL	7.750	2.200	9.950	21.630
Equipement Electricité-Gaz.				
E.G.A. — Centrales Thermiques.				
— Amélioration des usines thermiques			265,8	
— Nouvelles usines thermiques centrale Oran 1.811,5				
— Nouvelles usines thermiques centrale Bône 2.138,4			8.064,9	
— Nouvelles usines thermiques centrale Alger 2.615				
— Turbine à gaz Alger. 1.500				
— Usines Diésel			65,7	
— Energie géothermique (usine-pilote d'Hammam-Meskoutine)			70	
			8.466,4	

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
E.G.A. — Usines Hydroélectriques.				
— Achèvement du programme de 1940			1.156,3	
— Aménagement de l'Oued Agrioun			6.419,8	
— Aménagement de l'Oued Djenden supérieur			16.875	
— Etudes diverses			260	
			24.711,1	
E.G.A. — Transport et distribution Electricité.				
— Postes transformation et distribution			6.170,8	
— Télécommande oranaise et constantinoise			314,1	
— Lignes d'interconnexion			6.908,5	
— Remplacement			69	
— Réseaux de distribution			2.730	1.200
			16.192,4	
E.G.A. — Production et distribution gaz.				
— Usines à gaz			2.053,2	
— Transport du gaz			184,2	
— Distribution du gaz			570	
			2.807,4	
Total E.G.A.	40.177,3	12.000	(1) 52.177,3	
Electrification rurale	2.618,9	1.628	4.246,9	1.054
Total Equipement Electricité-Gaz	42.796,2	13.628	56.424,2	2.254

(1) Dont 7 milliards du plan antérieur.

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
Industries.				
Industries de transformation produits agriculture, élevage et pêche		431	431	1.895
Industries des matériaux de constructions		1.300	1.300	1.780
Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.	12	766	778	980
Industries chimiques et diverses		4.250	4.250	3.280
Total Industries	12	6.747	6.759	7.435
Total Secteur Energie-Industries	50.558,2	22.575	73.133,2	31.319
SECTEUR COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS				
Communications routières.				
Infrastructure.				
— Routes nationales	9.500		9.500	9.180
— Chemins départementaux . . .	700	3.600	4.300	600
— Pistes sahariennes	1.400		1.400	
— Chemins vicinaux, ruraux et de pénétration en douars (T.I.C.)	3.200	400	3.600	1.200
	14.800	4.000	18.800	10.980
Transports en commun des grandes villes		581	581	
Total Communications routières	14.800	4.581	19.381	10.980
Communications maritimes.				
Infrastructure.				
— Ports principaux	2.248	2.248	4.496	
— Ports secondaires	346	346	692	
— Petits ports et ports de pêche	1.200		1.200	
	3.794	2.594	6.388	4.100

Enumération des opérations classées par grands groupes (C + A)	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
Equipement portuaire.				
— Nouvelle gare maritime Alger		2.880	2.880	
— Construction terre - pleins, hangars, docks silos, chais d'embarquement, etc.		1.530	1.530	
		4.410	4.410	
Total Communications maritimes	3.794	7.004	10.798	
Communications ferroviaires.				
C.F.A. — Infrastructure.				
— Surécartement lignes à voie étroite	401		401	
— Lignes nouvelles et doublement de voies	1.635		1.635	
— Electrification	216		216	
— Consolidation. — Assainissement des plateformes. — Renouvellement de voies....	3.258		3.258	
— Amélioration gares-ateliers-dépôts	150		150	
— Installation sécurité-signaux.	500		500	
	6.160		6.160	
C.F.A. — Matériel roulant.				
— Acquisition matériel de traction	4.629		4.629	
— Acquisition matériel remorqué	3.331		3.331	
	7.960		7.960	
C.F.A. — Outillage et installations accessoires.	880		880	
Total Communications Ferroviaires.....	15.000		15.000	
Communications aériennes				
Infrastructure des aérodromes régionaux	2.329		2.329	392

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ECONOMIQUE (suite)				
P.T.T.				
— Lignes de télécommunications	5.600	400	6.000	1.050
— Installations de télécommunications	2.300	400	2.700	
— Poste, bâtiments, transports.	1.600	400	2.000	
Total P.T.T.	9.500	1.200	10.700	1.050
Total secteur communications - Transports	45.423	12.785	58.208	16.522
Hydraulique non agricole				
Alimentation en eau potable et industrielle	5.125	960	6.085	
Travaux communaux.				
— Dans les agglomérations		5.400	5.400	800
— Dans les douars (T.I.C.)	1.600		1.600	700
Total Hydraulique non agricole	6.725	6.360	13.085	1.500
Tourisme.				
— Chemins et travaux d'intérêt touristique	400		400	
— Industries touristiques	916	917	1.833	611
Total Tourisme.	1.316	917	2.233	611
Total équipement économique	163.479,8	48.277	211.756,8	153.283

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT SOCIAL				
Constructions Scolaires				
— Enseignement supérieur et bâtiments administratifs..	1.003,2		1.003,2	
— Enseignement du 2e degré...	3.261,8		3.261,8	
— Enseignement du 1er degré (y compris écoles TIC et Terr. Sud).....	13.000		13.000	
— Enseignement Technique et Professionnel.....	3.271		3.271	
— Internat des Eaux et Forêts.	106		106	
	20.642		20.642	
Equipement sportif et mouvements de jeunesse.				
— Equipement sportif des communes des collectivités privées et des écoles.....	800		800	16
— Aviation légère et sportive..	320		320	
— Mouvements de Jeunesse....	577		577	
	1.697		1.697	16
Formation Professionnelle.	1.500		1.500	
Santé Publique				
— Hôpitaux.....	7.669,4		7.669,4	
— Construction 2.000 lits pour tuberculeux.....	1.715		1.715	
— Const. maisons de médecins.	337,5		337,5	
— Assitance mentale	244,8		244,8	
— Centres de santé - Salles de consultations.....	472,3		472,3	
— Const. 12 dispensaires antituberculeux.....	216		216	
— Equipement en matériel...	1.192		1.192	
— Constr. Santé Publique des Territoires du Sud.....	230		230	
	12.077		12.077	

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
Habitat				
— H.L.M.	959	8.600	9.559	
— Coopératives d'habitation ..	600	400	1.000	100
— Habitat privé	926	8.000	8.926	3.600
— Habitat rural	2.400		2.400	952
— Constructions directes par l'Algérie.	720		720	
	5.605	17.000	22.605	4.652
Total Equipement Social.	41.521	17.000	58.521	4.668

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF				
Administration centrale	27,2		27,2	
Travaux départementaux et communaux.				
— Const. et aménagem. immeubles départementaux				400
— Const. Mairies et travaux édilité communale	200	417	617	3.382
— Bâtiments administratifs des Territoires du Sud	132		132	
— Aménagement villes et banlieues	700	306	1.006	
	1.032	723	1.755	3.782
Immeubles Judiciaires				
— Construction tribunaux	150		150	
— Construction Justices Paix et Mahakmas	395		395	
— Palais Justice Alger	25		25	
	570		570	
Beaux-Arts	286		286	
Sécurité Générale.				
— Commissariats de Police	400		400	
— Etablissements pénitentiaires.	540		540	
— Etablissements Education surveillée	500		500	
	1.440		1.440	
Services Financiers.				
— Hôtels des Finances	1.000		1.000	
— Casernes et Recettes des Douanes	200		200	
— Central mécanographique	110		110	
— Trésorerie Générale	160		160	
— Immeubles Divers	280		280	
	1.750		1.750	
Ponts et Chaussées. — Inscription Maritime	720		720	

Enumération des opérations classées par grands groupes	CREDITS			
	A	B	Total A + B	C p. mémoire
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF (suite)				
Colonisation et Hydraulique.				
— Frais de 1er établissement...	650		650	
Artisanat	25		25	
Total Equipement administratif. . .	6:500,2	723	7.223,2	3.782
Total Général.....	211.501	66.000	277.501	161.733

TABLE DES MATIERES

Première Partie

SITUATION GENERALE DE L'ALGERIE A L'EXPIRATION DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL

	Pages
Introduction . .	5
Chapitre I. — Les données démographiques	7
— II. — Le bilan de la production	11
— III. — Le bilan des échanges	17
Tableaux statistiques annexés :	
1. — Bilan des ressources énergétiques de l'Algérie	27
2. — Consommation d'électricité	28
3. — Consommation de produits pétroliers	28
4. — Indices de la production minière	29
5. — Ressources en matériaux de construction	30
6. — Capacité de production des industries algériennes	31
7. — Evolution des valeurs des principaux produits exportés.	36
8. — Balance commerciale 1938-1949-1952 par zones monétaires . .	37

Deuxième Partie

LE PLAN QUADRIENNAL 1953-1956

Introduction . .	41
Chapitre I. — Le Plan de développement agricole	49
Section 1. — Objectifs généraux du Plan	49
— 2. — Conservation de la forêt et restauration des sols . .	53
— 3. — Travaux d'hydraulique	54
— 4. — La recherche et l'expérimentation agricoles. L'enseignement agricole et la vulgarisation ..	58
— 5. — Le crédit agricole	60
— 6. — Résultats attendus du Plan de développement agricole . .	62

	Pages
Chapitre II. — Le développement de l'industrie, des mines et de l'équipement électrique et gazier	67
Section 1. — Développement des industries	67
— 2. — L'équipement minier et les recherches de pétrole	70
— 3. — Le développement de l'équipement électrique et gazier	75
Chapitre III. — Communications et Tourisme	79
Section 1. — Modernisation et extension du réseau routier.	79
— 2. — L'infrastructure et l'équipement portuaires	82
— 3. — Les Chemins de Fer Algériens	84
— 4. — Equipement des aérodromes régionaux	86
— 5. — Equipement des P.T.T.	87
— 6. — Développement du Tourisme	88
Chapitre IV. — Les investissements sociaux et administratifs	89
Section 1. — Bilan des réalisations sociales	90
— 2. — Programme des réalisations sociales	92
— 3. — Répercussions financières des investissements sociaux	95
— 4. — Programme des investissements administratifs.	97
Chapitre V. — Financement du Plan	103
Section 1. — Physionomie générale du Plan	103
— 2. — Volume du Plan et ressources à prévoir	105
— 3. — Le plan d'équipement et les études à poursuivre.	110
Tableau annexe : Récapitulation des crédits proposés	112

IMPRIMERIE OFFICIELLE
7 et 9, Rue Trollier
ALGER

1953